



Assemblée générale

Onzième session extraordinaire d'urgence

1^{ère} séance plénière

Lundi 28 février 2022, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Shahid (Maldives)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Ouverture de la session par le Président de l'Assemblée générale

Le Président (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la onzième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale.

En rapport avec la présente session extraordinaire d'urgence, une note du Secrétaire général sur la convocation de la session extraordinaire a été distribuée dans le document A/ES-11/1.

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite les représentants et les représentantes à se lever et à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence.

Organisation des travaux

Le Président (*parle en anglais*) : J'appelle l'attention de l'Assemblée sur l'article 63 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, qui se lit comme suit :

« Nonobstant les dispositions de tout autre article du présent règlement, et à moins

que l'Assemblée générale n'en décide autrement, l'Assemblée, lors d'une session extraordinaire d'urgence, se réunit en séance plénière seulement et procède directement à l'examen de la question proposée dans la demande de convocation de la session, sans renvoi préalable au Bureau ni à aucune autre commission ; les chefs des délégations auxquelles appartenaient le Président et les Vice-Présidents de la session précédente sont respectivement Président et Vice-Présidents de la session extraordinaire d'urgence. »

Je répète la première partie de cet article :

« Nonobstant les dispositions de tout autre article du présent règlement, et à moins que l'Assemblée générale n'en décide autrement... »

S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que l'Assemblée générale procédera ainsi.

Il en est ainsi décidé.

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à la pratique établie, j'appelle l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/ES-11/3, qui contient une lettre qui m'a été adressée par le Secrétaire général, informant l'Assemblée que quatre États Membres sont en retard dans le paiement de leurs contributions financières à l'Organisation des Nations Unies au sens de l'Article 19 de la Charte des Nations Unies.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note des informations contenues dans ce document ?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : À cet égard, puis-je également considérer que l'Assemblée générale décide d'appliquer les dispositions de la résolution 76/2 du 11 octobre 2021, par laquelle les Comores, Sao Tomé-et-Principe et la Somalie sont autorisés à participer aux votes à l'Assemblée générale jusqu'à la fin de sa soixante-seizième session, et d'autoriser ces États Membres à participer également à ses votes à la onzième session extraordinaire d'urgence ?

Il en est ainsi décidé.

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Pouvoirs des représentants à la onzième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale

a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant procéder à la nomination d'une Commission de vérification des pouvoirs. L'article 28 du Règlement intérieur prévoit que l'Assemblée générale, au début de chaque session, nomme, sur proposition du Président, une Commission de vérification des pouvoirs, composée de neuf membres. Conformément aux précédents, les membres de la Commission de vérification des pouvoirs à la soixante-seizième session ordinaire, à savoir les Bahamas, le Bhoutan, le Chili, la Chine, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la Namibie, la Sierra Leone et la Suède seront également ceux de la Commission de vérification des pouvoirs de la onzième session extraordinaire d'urgence.

S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que la Commission de vérification des pouvoirs est ainsi constituée.

Il en est ainsi décidé.

b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

Le Président (*parle en anglais*) : J'appelle maintenant l'attention des membres sur le point 3 b) de l'ordre du jour provisoire, intitulé « Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs ». Comme proposé dans la lettre du Président de l'Assemblée générale datée du 27 février 2022, compte tenu de l'urgence de la question à l'examen, il est recommandé

que l'Assemblée accepte les pouvoirs approuvés pour la soixante-seizième session ordinaire aux fins de la onzième session extraordinaire d'urgence.

À cet égard, je rappelle que la Commission de vérification des pouvoirs pour la soixante-seizième session ordinaire a accepté les pouvoirs des représentantes et représentants de tous les États Membres à sa réunion du 1^{er} décembre 2021, et que l'Assemblée générale a approuvé le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs dans sa résolution 76/15 du 6 décembre 2021. Cela serait sans préjudice du droit des États Membres de présenter des pouvoirs distincts en ce qui concerne la onzième session extraordinaire d'urgence et ne créerait pas de précédent pour les sessions futures.

Si je n'entends pas d'objection, puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite, à titre exceptionnel et sans créer de précédent, accepter les pouvoirs approuvés pour la soixante-seizième session ordinaire aux fins de la onzième session extraordinaire d'urgence ?

Il en est ainsi décidé.

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Le Président (*parle en anglais*) : L'ordre du jour provisoire de la onzième session extraordinaire d'urgence figure dans le document A/ES-11/2.

L'ordre du jour est adopté.

Point 5 de l'ordre du jour

Lettre datée du 28 février 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/136)

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant prononcer ma déclaration depuis la tribune.

Nous sommes tous gravement préoccupés par la détérioration rapide de la situation et les opérations militaires en cours en Ukraine. Comme je l'ai souligné la semaine dernière, l'offensive militaire menée par la Fédération de Russie constitue une violation de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de l'Ukraine et est incompatible avec la Charte des Nations Unies. Aujourd'hui, je réitère mon appel à un cessez-le-feu immédiat ; j'appelle toutes les parties à faire preuve de la plus grande retenue et à reprendre la voie de la diplomatie et du dialogue.

La convocation de la onzième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, sur la base de la Charte et conformément à la résolution 377 A (V), intitulée « L'union pour le maintien de la paix », est une nouvelle occasion pour les responsables de l'Organisation des Nations Unies de montrer qu'ils sont à la hauteur des attentes des peuples que nous servons en ce qui concerne les questions liées à la paix et à la sécurité. Il est impératif que nous agissions au nom des femmes, des enfants et des hommes pris entre deux feux. Il est impératif que nous utilisions tous les moyens disponibles pour contenir la situation, désamorcer les tensions et rechercher un règlement pacifique, conformément au droit international et aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Je me félicite de l'annonce faite vendredi par le Secrétaire général, selon laquelle 20 millions de dollars du Fonds central pour les interventions d'urgence seront alloués à la crise humanitaire en Ukraine. Les conséquences humanitaires sur les populations civiles, notamment les femmes, les enfants, les personnes âgées et les autres groupes vulnérables, seront dévastatrices.

Rien ne montre que l'exode massif de réfugiés, dont le nombre s'élève à plus d'un demi-million, dont des ressortissants étrangers, de l'Ukraine vers la frontière orientale de l'Union européenne, s'arrêtera bientôt. Les points de contrôle aux frontières de la Pologne, de la Hongrie, de la Slovaquie, de la Roumanie et de la République de Moldova, qui n'est pas membre de l'Union européenne, sont devenus des goulots d'étranglement. J'encourage les États Membres à soutenir les initiatives humanitaires au fur et à mesure qu'elles sont lancées. Il n'y a pas de vainqueurs dans la guerre, mais d'innombrables vies sont détruites. À cet effet, la sécurité et l'accès aux efforts humanitaires doivent être garantis.

La Charte des Nations Unies, rédigée juste après la Seconde Guerre mondiale, est fondée sur le principe de l'égalité souveraine. Elle dessine les contours d'un monde où les États Membres règlent leurs différends internationaux par des moyens pacifiques, sans recourir à la menace ou à l'emploi de la force. L'offensive militaire en cours est incompatible avec ce principe. Elle est un affront aux fondateurs de l'Organisation et à tout ce qu'elle représente. La violence doit cesser ; le droit humanitaire et le droit international humanitaire doivent être respectés ; la diplomatie et le dialogue doivent prévaloir.

En avril 1946, la Société des Nations a été dissoute, mettant fin à 26 ans d'existence d'une organisation qui,

en fin de compte, s'était révélée incapable de prévenir la guerre la plus destructrice de l'histoire de l'humanité. C'est l'incapacité de la Société à mettre en place un mécanisme de garantie de la sécurité collective internationale qui a exposé ses failles les plus fatales. Le très honorable vicomte Robert Cecil, l'un des premiers architectes de la Société des Nations, a déclaré dans son éloge final de la Société : « La Société est morte. Vive l'Organisation des Nations Unies ».

Nous sommes maintenant dans la soixante-seizième année d'existence de l'Organisation des Nations Unies. Rappelons-nous que nous avons créé l'ONU pour maintenir la paix et la sécurité internationales et à cette fin, prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix et de réaliser, par des moyens pacifiques, conformément aux principes de la justice et du droit international, l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations de caractère international.

Hier, une rare ouverture pour le dialogue s'est présentée. Alors que nous sommes réunis ici à l'Assemblée générale, des négociateurs des deux parties mènent des pourparlers au Bélarus. C'est une lueur d'espoir. Nous prions pour que ces pourparlers permettent d'apaiser les esprits et ouvrent la voie à la paix.

L'Assemblée générale, avec ses 193 États Membres, représente la conscience collective de l'humanité. L'Assemblée tire sa force de son autorité morale. Faisons preuve de ce courage moral et profitons de l'occasion offerte par ce débat non pas pour attiser les discours belliqueux mais pour donner une chance à la paix. Allumons le feu de l'amour, de l'humanité, de la compassion et de l'espoir. Les armes sont plus belles lorsqu'elles sont nouées. Que la paix triomphe!

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général, S. E. M. António Guterres.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Les combats en Ukraine doivent cesser. Ils font rage dans tout le pays, dans l'espace aérien, sur terre et en mer. Ils doivent cesser maintenant.

Les missiles et les bombardements aériens russes pilonnent les villes ukrainiennes, jour et nuit. La capitale, Kyïv, est encerclée de toutes parts. Face à ces attaques incessantes, les 3 millions d'habitants de Kyïv sont contraints de chercher refuge à l'intérieur de leurs maisons, dans des abris improvisés et dans les métros de la ville. Le Gouvernement ukrainien a distribué un nombre important d'armes à la population dans le

but déclaré de participer à la défense du pays. Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, un demi-million d'Ukrainiens ont pris la fuite et ont traversé la frontière.

S'il semblerait que les frappes russes visent pour l'essentiel des installations militaires ukrainiennes, nous disposons de témoignages crédibles selon lesquels des immeubles d'habitation, des infrastructures civiles critiques et d'autres cibles non militaires auraient subi de lourds dégâts. Cette escalade de la violence, qui se traduit par la mort de civils, dont des enfants, est absolument inacceptable.

Ça suffit! Les soldats doivent regagner leurs casernes. Les dirigeants doivent retrouver le chemin de la paix. Les civils doivent être protégés. Le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme doivent être respectés. La souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Ukraine, à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, doivent être respectées, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale.

Nous sommes face à une tragédie pour l'Ukraine, mais aussi à une crise régionale majeure aux répercussions potentiellement catastrophiques pour nous tous. Hier, les forces nucléaires russes ont été mises en état de haute alerte. Cela fait froid dans le dos. Il est tout simplement inconcevable de ne serait-ce qu'envisager un conflit nucléaire. Rien ne saurait justifier l'utilisation d'armes nucléaires.

Nous sommes confrontés à ce qui pourrait aisément devenir la pire crise humanitaire et de réfugiés que l'Europe ait connue depuis des décennies, d'autant que le nombre de réfugiés et de déplacés augmente de manière exponentielle à chaque minute qui passe. Je remercie de leur compassion, de leur générosité et de leur solidarité les voisins de l'Ukraine qui accueillent ces populations en quête de sécurité. Il est important que cette solidarité soit accordée sans la moindre discrimination fondée sur la race, la religion ou l'origine ethnique. Les pays voisins auront besoin de tout notre appui dans les jours et les semaines à venir. L'ONU continuera d'accompagner ces efforts.

Samedi, j'ai parlé avec le Président Zelenskyy et je l'ai assuré que l'ONU n'abandonnerait pas le peuple ukrainien et lui ai fait part de notre détermination à renforcer l'aide humanitaire. Avant même les événements de la semaine dernière, l'ONU fournissait une

aide humanitaire à quelque 3 millions de personnes de part et d'autre de la ligne de contact.

L'ONU s'emploie désormais 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 à évaluer les besoins humanitaires et à accélérer l'acheminement d'une aide salvatrice à un nombre bien supérieur de personnes ayant désespérément besoin de protection et d'abri, en particulier des femmes, des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées.

Nous sommes absolument déterminés à rester sur place et à répondre aux besoins de toutes les personnes touchées par ce conflit meurtrier dans tout le pays. Certains de nos agents travaillent à élargir les programmes existants. D'autres préparent de nouvelles opérations pour apporter rapidement de l'aide à ceux qui en ont besoin. Je voudrais mettre trois actions concrètes en exergue.

Premièrement, j'ai affecté 20 millions de dollars du Fonds central pour les interventions d'urgence, à l'appui des opérations d'urgence le long de la ligne de contact, dans les oblasts de Donetsk et de Louhansk, dans l'est, ainsi que dans d'autres régions du pays. Cela nous permettra d'aider davantage de personnes vulnérables à disposer le plus vite possible des premières nécessités – abri, nourriture, eau et soins de santé.

Deuxièmement, j'ai nommé Amin Awad Coordonnateur des Nations Unies pour la crise en Ukraine. Il assurera la liaison avec le Gouvernement et tous les acteurs compétents sur le terrain, avec l'appui de la Coordonnatrice résidente et Coordonnatrice de l'action humanitaire des Nations Unies et de l'équipe de pays des Nations Unies. Dans le même temps, nous fédérons les partenaires, à l'intérieur du pays et à l'extérieur, et nous déployons des personnels en renfort dans le pays.

Troisièmement, nous lancerons demain deux appels d'urgence coordonnés pour l'Ukraine et la région, l'un pour répondre aux besoins humanitaires croissants dans le pays, notamment avec l'intensification des déplacements, et l'autre pour satisfaire les besoins des populations qui franchissent les frontières pour chercher refuge dans les pays voisins de l'Ukraine.

Alors que nous intensifions nos efforts, il est impératif que la sûreté et la sécurité des agents des Nations Unies et du personnel associé en Ukraine soient protégées, conformément au droit international, et que l'accès humanitaire aux personnes et communautés vulnérables soit garanti.

J'appelle toutes les parties à respecter leurs obligations s'agissant de permettre la liberté de circulation du personnel humanitaire et de faciliter un passage sûr, rapide et sans entrave de l'aide humanitaire.

J'exhorte également la communauté internationale à se mobiliser et à financer nos appels de fonds, afin de répondre aux besoins de toutes les personnes déplacées par cette crise, ainsi que d'autres groupes vulnérables, dont le nombre ne fera qu'augmenter avec l'intensification des combats.

L'aide humanitaire est vitale, mais elle n'est pas la solution. Elle ne fait que traiter les pires effets du conflit. La seule véritable solution est la paix.

L'attaque contre l'Ukraine est un défi au droit international et au système multilatéral ancré dans la Charte des Nations Unies.

Il est terrifiant d'envisager certaines des conséquences que pourrait avoir une aggravation du conflit. Les tensions montent dans la région. Les dernières mesures de sécurité montrent à quel point les enjeux sont élevés pour tous. Les répercussions économiques de cette crise sont vouées à être généralisées. Je compte sur tous les États Membres pour se montrer à la hauteur des principes inscrits dans la Charte.

C'est la voix des armes que l'on entend en ce moment, mais la voie du dialogue doit toujours rester ouverte. Il n'est jamais trop tard pour s'engager dans des négociations de bonne foi et pour régler tous les problèmes par des moyens pacifiques. J'espère que les pourparlers directs qui ont lieu actuellement entre les délégations ukrainienne et russe non seulement aboutiront à un arrêt immédiat des combats, mais mèneront aussi à une solution diplomatique.

J'accueille favorablement et j'encourage tous les efforts pacifiques propres à mettre un terme à ce bain de sang et à faire cesser ce conflit. Je remercie les pays qui ont proposé d'accueillir et de faciliter des négociations. L'ONU est prête à appuyer ces efforts.

La guerre n'est pas une réponse. Elle n'est que mort, souffrance humaine et destruction effrénée, et elle détourne complètement l'attention des véritables défis auxquels l'humanité est confrontée : la crise climatique et la perte de biodiversité ; le relèvement socioéconomique crucial après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ; la réduction des fractures entre les races et les sexes ; et tant d'autres défis pressants en ce XXI^e siècle.

L'humanité ne peut pas se permettre de s'enfermer dans une mentalité qui réveille ce que les siècles passés ont fait de pire. Nous devons regarder vers l'avenir, en tant que Nations Unies, pour triompher du fléau de la guerre. Nous devons nous attacher à régler les problèmes, et non à les aggraver.

Dans les villes du monde entier, les populations descendent dans la rue pour exiger la fin de la guerre. Les Ukrainiens veulent la paix ; ils en ont besoin. Je suis convaincu qu'il en va de même en Fédération de Russie. Nous avons besoin de la paix maintenant.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

M. Kyslytsya (Ukraine) (*parle en anglais*) : Pour la première fois depuis la création de l'Organisation des Nations Unies, une guerre à grande échelle a lieu au cœur de l'Europe. Tous et toutes ici, et dans le monde entier, savent que c'est la Russie, et la Russie seule, qui a déclenché cette invasion, désormais facilitée par le Bélarus. Cette guerre n'a pas été provoquée. Elle a été choisie par quelqu'un qui est maintenant retranché dans un bunker. Nous savons ce qui est arrivé à celui qui s'était retranché dans son bunker à Berlin, en mai 1945.

Avant de poursuivre ma déclaration officielle, je voudrais m'exprimer en russe, car je voudrais lire la capture d'écran du smartphone d'un soldat russe tué. Il s'agit d'une capture authentique de l'écran d'une personne qui est déjà morte.

(*l'orateur poursuit en russe*)

« Alex, comment vas-tu ? Pourquoi as-tu mis si longtemps à répondre ? Es-tu sûr que tu participes à l'exercice ? » demande la mère du soldat tué, quelques instants avant sa mort.

« Maman, je ne suis plus en Crimée. Je ne participe pas à un exercice. »

« Où es-tu alors ? Papa demande si je peux t'envoyer un colis. »

« Quel genre de colis maman ? De quoi parles-tu ? »

« Que s'est-il passé ? »

« Maman, je suis en Ukraine. C'est la guerre ici. J'ai peur. Nous frappons toutes les villes l'une après l'autre, même les civils. On nous a dit qu'ils nous accueilleraient à bras ouverts, mais ils se jettent sous les roues de nos véhicules et ne nous laissent pas passer.

Ils nous traitent de fascistes. Maman, c'est très difficile pour moi. »

(l'orateur reprend en anglais)

Quelques instants plus tard, il a été tué.

Si les États Membres veulent se faire une idée de l'ampleur de la tragédie, alors ils doivent s'imaginer qu'à côté d'eux, à côté de la plaque indiquant le nom de chaque pays dans la salle de l'Assemblée générale, il y a les âmes de plus de 30 soldats russes déjà tués – chaque plaque indiquant le nom d'un pays dans cette salle représente plus de 30 soldats russes tués ; des centaines d'Ukrainiens tués ; et des dizaines d'enfants tués. Et la liste ne cesse de s'allonger. Ils doivent s'imaginer que les personnes tuées se trouvent à leurs côtés pendant qu'ils écoutent ma déclaration officielle.

Une grande puissance militarisée, en quête de grandeur géopolitique, a lancé une offensive militaire à grande échelle contre un voisin plus petit, et ce dans le but d'envahir le pays. Des frappes aériennes meurtrières se sont abattues les civils dans tout le pays et les troupes russes ont traversé les frontières de l'Ukraine depuis les territoires de la Russie, du Bélarus et des parties occupées de l'Ukraine, le Donbass et la Crimée.

Cela rappelle quelque chose aux États Membres, n'est-ce pas ? En effet, des parallèles très clairs peuvent être établis avec le début de la Seconde Guerre mondiale. La ligne d'action de la Russie est très similaire à celle que ses guides spirituels du Troisième Reich ont suivie sur la terre ukrainienne il y a 80 ans.

Je ne donnerai qu'un exemple, le plus récent – un exemple de souffrance humaine et de crime de guerre. Alors que nous nous dirigeons tous vers la salle de l'Assemblée générale aujourd'hui, l'armée russe a tiré des missiles Grad à l'aide de lance-roquettes multiples en direction des zones résidentielles de Kharkiv, qui est la deuxième ville d'Ukraine. Des civils innocents ont été tués ou blessés. Il est très difficile de déterminer le nombre exact pour le moment. Tout cela, alors que des négociations sont en cours près de la frontière avec le Bélarus.

Nous sommes donc reconnaissants du soutien écrasant qui a permis de convoquer cette session extraordinaire d'urgence. Nous remercions le Président de l'Assemblée générale de s'être mobilisé très en amont sur cette question. Nous saluons l'engagement du Secrétaire général, qui a pris fermement position en faveur de la paix et de la Charte des Nations Unies.

Nous avons demandé la convocation d'une session extraordinaire d'urgence, car le niveau de la menace qui pèse sur la sécurité mondiale est comparable à celui de la Seconde Guerre mondiale, et l'a peut-être même dépassé, depuis que Poutine a donné l'ordre de mettre les forces nucléaires russes en état d'alerte. Quelle folie. S'il veut se suicider, il n'a pas besoin d'utiliser un arsenal nucléaire. Il lui suffit de faire comme celui qui était dans son bunker à Berlin en mai 1945.

Le Conseil de sécurité a examiné la question de la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine (voir S/PV.8979), et le projet de résolution S/2022/155 n'a pas été adopté pour une raison évidente. Le pays qui tente d'occuper l'Ukraine depuis 2014 est membre permanent du Conseil de sécurité depuis 1991. En conséquence, nous n'acceptons pas la logique russe selon laquelle l'inaction du Conseil de sécurité s'explique par son attitude partisane et déséquilibrée. La seule partie coupable, c'est la Fédération de Russie.

La Russie utilise tout son potentiel militaire pour attaquer l'Ukraine et a commencé à redéployer des unités de réservistes à sa frontière avec l'Ukraine. Elles lance des missiles de croisière et des missiles balistiques sur les villes. Elle attaque avec ses avions, ses chars et son artillerie et envoie des groupes subversifs et de reconnaissance, qui marquent les bâtiments résidentiels en prévision des attaques aériennes.

Les missiles russes ont maintenant pour but de détruire les infrastructures. Ils ont ciblé un centre d'entreposage des déchets radioactifs près de Kyïv et la base pétrolière située dans la ville de Vassylkiv, qui est un faubourg de Kyïv. Les infrastructures logistiques, notamment les ponts, les aéroports et les réservoirs d'eau, restent des cibles.

Des villes telles que Schastya et Stanytsia Luhanska, près de Louhansk, ainsi que des bâtiments résidentiels à Kyïv et Kharkiv et alentour, sont presque entièrement détruits. Les forces russes ont pris le contrôle de la centrale nucléaire de Tchernobyl et d'une partie du sud de la région de Kherson, notamment le canal de Crimée du Nord. En raison de la circulation de matériel militaire lourd russe dans la zone d'exclusion de Tchernobyl, le niveau de radiation augmente rapidement.

Dans la mer Noire, des navires de guerre russes ont attaqué délibérément deux bâtiments civils battant pavillon du Panama et de la République de Moldova qui approchaient de l'Ukraine. C'est là une violation

flagrante du droit international de la mer. Fait incroyable, un de ces bâtiments avait un équipage russe. Il a tout de même été attaqué par les Russes.

Les Russes continuent d'attaquer les écoles maternelles et les orphelinats, commettant en cela des crimes de guerre et violant le Statut de Rome. Des hôpitaux et des brigades mobiles d'aide médicale sont également visés par les bombardements russes et des groupes de saboteurs présents dans les villes ukrainiennes. L'armée russe a tiré sur des ambulanciers dans les environs de Zaporijia et de Kyïv. Dans le district d'Okhtyrka, dans la région de Soumy, des chars russes ont tiré sur un bus qui transportait des civils. Plus tard, l'armée russe n'a pas autorisé les ambulances à se rendre sur place.

À ce jour, 352 Ukrainiens, dont 16 enfants, ont été tués et 2 040 Ukrainiens, dont 45 enfants, ont été blessés au cours des cinq premiers jours de l'invasion russe. Ce nombre ne cesse d'augmenter. J'ai déjà parlé du bombardement de ce matin à Kharkiv. Pour le moment, nous ne pouvons pas donner une estimation du nombre de tués.

En réponse, l'Ukraine a activé son droit de légitime défense, conformément à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies. Les troupes russes subissent des pertes – avions, hélicoptères, chars, camions et personnel. Les forces d'agression ont déjà perdu plus de 5 000 hommes au cours des premiers jours de l'agression.

L'Assemblée générale doit faire entendre sa voix et exiger que la Fédération de Russie mette fin à son offensive contre l'Ukraine, reconnaisse que les agissements de la Russie constituent un acte d'agression contre un État souverain et indépendant, exiger que la Russie retire immédiatement, complètement et sans condition ses forces militaires du territoire ukrainien, à l'intérieur des frontières internationalement reconnues du pays, et revienne sur sa décision relative au statut de certaines zones des régions ukrainiennes de Donetsk et de Louhansk, et exiger le plein respect des dispositions du droit international humanitaire.

L'Assemblée générale doit également s'exprimer clairement en ce qui concerne le rôle perfide du Bélarus et son implication dans l'agression par la Fédération de Russie contre l'Ukraine.

Ce qui se passe actuellement en Ukraine a déjà eu des répercussions sur les plans humanitaire et de la sécurité pour tous les pays ici présents, immédiates pour l'Europe et un peu plus tardives pour les autres pays, notamment sur l'alimentation, la sécurité, l'énergie, la

sécurité, les marchés financiers et l'effondrement de leurs économies.

En septembre 2021, lors du débat de haut niveau de la soixante-seizième session de l'Assemblée générale, mon président a déclaré :

« Je sais que l'ONU est souvent critiquée. Mais ce faisant, nous nous critiquons nous-mêmes » (A/76/PV.7, p. 14).

Si nous ne réagissons pas maintenant, nous serons confrontés à bien plus que de simples critiques, nous serons condamnés à l'oubli. Cela ne doit pas arriver. Il est temps d'agir et d'aider l'Ukraine, qui paie actuellement le prix ultime pour sa liberté et sa sécurité et celles du monde entier. Si l'Ukraine ne survit pas, la paix internationale ne survivra pas. Si l'Ukraine ne survit pas, l'ONU ne survivra pas. Ne nous faisons pas d'illusions.

Si l'Ukraine ne survit pas, il ne faudra pas s'étonner de voir ensuite la démocratie échouer. Aujourd'hui, nous pouvons sauver l'Ukraine, sauver l'ONU, sauver la démocratie et défendre les valeurs auxquelles nous croyons et pour lesquelles les Ukrainiens se battent au péril de leur vie.

Le représentant de la Russie prendra la parole dans un instant. Poutine fait tout pour délégitimer la présence de la Russie à l'ONU. Je me demande toutefois si la présence de la Russie à l'ONU a jamais été légitime. Je me demande si l'Assemblée s'est déjà prononcée, conformément au paragraphe 2 de l'Article 4 de la Charte des Nations Unies, sur l'admission de la Fédération de Russie à l'ONU, en décembre 1991, en janvier 1992 ou à tout autre moment par la suite.

Je demande aux représentants dont les pays ont voté pour l'admission de la Fédération de Russie à l'ONU de lever la main pour confirmer que la Russie a bien été admise à l'ONU conformément à la Charte des Nations Unies. Je les prie de bien vouloir lever la main si leur pays a voté, lors d'une séance officielle de l'Assemblée générale, en réponse à la lettre du Président Eltsine, datée du 24 décembre 1991, dans laquelle il déclarait à l'ONU que la Russie souhaitait être l'État successeur de l'Union soviétique dissoute.

Quelqu'un a-t-il voté ? Dois-je mettre mes lunettes, car il me semble que ma vue me fait défaut et que je ne vois aucune main levée ? Une personne ou un pays a-t-il voté pour l'adhésion de la Russie à l'ONU ?

J'en resterai là, et je laisse les États Membres y réfléchir lorsqu'ils écouteront le représentant de la Russie.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Ces derniers jours, la question ukrainienne fait la une des médias et occupe une place centrale au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale. Ce faisant, les actes de la Russie ont été déformés, dénaturés et noyés dans une multitude de fables et de fausses informations les plus incroyables, relayées par les médias sociaux et les médias traditionnels. C'est pourquoi je voudrais aujourd'hui évoquer en détail les causes de cette crise et ses conséquences potentielles.

Je tiens à souligner que la crise ukrainienne trouve son origine dans les agissements de l'Ukraine, qui sabote depuis des années ses engagements directs au titre de l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk. Jusqu'à une époque très récente, nous espérions encore que Kiev reviendrait à la raison et mettrait enfin en œuvre les engagements pris en 2015. Pour ce faire, il fallait avant tout engager un dialogue direct avec Donetsk et Lougansk.

Cependant, nous avons de nouveau eu confirmation que les dirigeants ukrainiens n'étaient pas disposés à engager un tel dialogue ni à prendre les mesures nécessaires pour accorder au Donbass le statut spécial prévu dans les Accords de Minsk. Cette attitude, conjuguée à l'appui explicite des parrains occidentaux de l'Ukraine, a fini par nous convaincre que nous n'avions pas le droit de laisser les habitants du Donbass souffrir plus longtemps.

Les provocations ukrainiennes contre le Donbass observées en février n'ont pas cessé et se sont même intensifiées. C'est pourquoi les dirigeants des Républiques populaires de Donetsk et de Lougansk ont sollicité notre appui militaire en vertu des accords bilatéraux de coopération signés au moment de la reconnaissance de ces deux républiques. La reconnaissance elle-même était une étape logique résultant de l'agression continue du régime ukrainien.

Les autorités ukrainiennes, qui ont été armées et encouragées par certains États ces derniers jours, se font toujours l'illusion qu'avec la bénédiction de leurs parrains occidentaux, elles pourront trouver une solution militaire au problème du Donbass. Sinon, il est difficile d'expliquer l'intensification dramatique des bombardements et des actes de sabotage sur le territoire de ces républiques que je viens de mentionner. Les habitants de Donetsk et de Lougansk sont toujours

contraints de se cacher dans des sous-sols. Des réfugiés continuent d'affluer vers la Russie. Quant à la nature des provocations des forces armées ukrainiennes, elle n'a pas changé. Cependant, nos collègues occidentaux préfèrent fermer les yeux et se faire l'écho des fables ukrainiennes selon lesquelles les habitants du Donbass ne font que se bombarder eux-mêmes.

De manière générale, l'Occident ignore systématiquement la souffrance grandissante de la population du Donbass. Voilà maintenant une semaine que le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale débattent activement de cette question mais, pendant tout ce temps, il n'ont pas eu un seul mot de compassion pour la population des Républiques populaires de Donetsk et de Lougansk. C'est comme si ces 4 millions de personnes n'existaient tout simplement pas pour nos collègues occidentaux.

Par conséquent, au vu des menaces constantes qui pesaient sur les Républiques populaires de Donetsk et de Lougansk, et aussi à cause de l'absence de perspectives pour le règlement du problème du Donbass dans le cadre des Accords de Minsk, le Président de la Russie, Vladimir Poutine, a pris la décision de lancer une opération militaire spéciale dans le Donbass.

L'occupation de l'Ukraine ne fait pas partie de nos plans. Le but de cette opération est de protéger une population victime de violence et de génocide, depuis huit ans, aux mains du régime de Kiev. Pour cela, nous voulons démilitariser et dénazifier l'Ukraine et veiller à que les auteurs des nombreux crimes odieux qui ont été commis contre des civils, y compris des citoyens de la Fédération de Russie, fassent l'objet de poursuites pénales.

Cette décision a été prise en vertu de l'Article 51 de la Charte des Nations Unies et validée par le Conseil de la Fédération de l'Assemblée fédérale de la Russie, en application du Traité d'amitié, de coopération et d'assistance mutuelle conclu avec les Républiques populaires de Donetsk et de Lougansk.

Je rappelle également que le principe de souveraineté et d'intégrité territoriale des États, que nous sommes accusés de violer en ce qui concerne l'Ukraine, doit être strictement respecté, ainsi qu'il est stipulé dans la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les États conformément à la Charte des Nations Unies, adoptée en 1970, mais pour tout État

« se conduisant conformément au principe de l'égalité de droits et du droit des peuples à

disposer d'eux-mêmes énoncé ci-dessus et doté ainsi d'un gouvernement représentant l'ensemble du peuple appartenant au territoire sans distinction de race, de croyance ou de couleur » (*résolution 2625 (XXV), annexe*).

L'actuel Gouvernement ukrainien n'est pas comme cela. D'ailleurs, dans cette opération spéciale, la Russie exerce son droit à la légitime défense contre un régime qui a cherché à récupérer l'accès à des armes nucléaires. Le Président de l'Ukraine l'a dit ouvertement, le 18 février, à la Conférence de Munich. Je rappelle que ces mots lui ont valu des applaudissements. Parallèlement, l'Ukraine cherche à rejoindre l'OTAN, en vertu du chapitre 5 du Traité, et a des revendications territoriales en ce qui concerne la Russie.

Par conséquent, en invoquant l'Article 51 de la Charte, la Russie non seulement se protège contre une menace nationaliste, mais rétablit aussi la validité des buts et principes consacrés par la Charte sur le territoire du Donbass et de l'Ukraine, tout en veillant à ce que soit pleinement remplie la principale tâche de l'ONU, à savoir prévenir une nouvelle guerre mondiale.

Malheureusement, nous devons souligner le rôle négatif que nos collègues occidentaux, sous la direction des États-Unis, ont joué dans cette histoire. Au lieu d'obliger Kiev à respecter ses obligations, ils ont ouvertement incité l'Ukraine, répétant leur mantra absolument vide que c'était la Russie qui ne se conformait pas aux Accords de Minsk – quand bien même, comme nous n'avons cessé de le répéter, la Russie n'a jamais été partie à ces accords.

En outre, nos collègues occidentaux ont sans vergogne copieusement approvisionné l'Ukraine en armes et y ont envoyé des instructeurs. En fait, ils ont encouragé l'Ukraine, qui a déployé 120 000 soldats au niveau de la ligne de contact, à se livrer à des provocations armées contre le Donbass.

Quand on parle de cette question, il faut être conscient du contexte plus large qui a déclenché la crise actuelle en Ukraine. En 2008, lors d'un sommet Russie-OTAN à Bucarest, le Président Poutine avait averti que les États de l'OTAN devraient y réfléchir à deux fois avant de se vanter que l'Ukraine et la Géorgie rejoindraient l'OTAN. Or, ils ont présenté cela comme un grand compromis grâce auquel la France et l'Allemagne avaient réussi à remplacer la proposition américaine d'annoncer immédiatement un plan d'action pour l'intégration de l'Ukraine et de la Géorgie.

Ensuite, inspiré par l'OTAN, le Président géorgien Saakashvili s'est lancé dans son aventure en 2008, et on l'a reproché à la Russie en dépit de tous les faits. Finalement, en 2014, il y a eu un coup d'État meurtrier et anticonstitutionnel à Kiev. Les nationalistes et radicaux sont ainsi arrivés au pouvoir et ont pris un cap tendant à transformer l'Ukraine en anti-Russie et à faire du pays un membre de l'OTAN. J'y reviendrai plus tard.

Pour nous, l'adhésion de l'Ukraine à l'OTAN est une ligne rouge, d'abord pour des considérations militaires et stratégiques. Le positionnement d'infrastructures de l'OTAN sur le sol ukrainien nous amènerait à répliquer, ce qui mettrait inévitablement la Russie et l'OTAN au bord du conflit. C'est la raison pour laquelle, en décembre 2021, nous nous sommes rapprochés des États-Unis et de l'OTAN pour leur proposer de conclure des accords qui donneraient à la Russie certaines garanties de sécurité.

Nous avons tendu la main, mais les États-Unis et l'OTAN nous ont pris de haut. Ils nous ont proposé d'examiner des questions certes importantes, mais secondaires, qui ne répondaient pas à nos préoccupations. Par ailleurs, ils ont refusé de répondre à notre question sur la manière dont la liberté d'alliance énoncée dans les documents de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) était conciliable avec le principe de sécurité indivisible.

Beaucoup se demandent sans doute que faire maintenant et quel rôle l'ONU peut jouer dans le règlement de la crise ukrainienne. Nous sommes convaincus que l'Organisation peut et doit jouer un rôle pour aider à rapprocher les positions des diverses parties prenantes et éliminer les causes du conflit. D'après la Charte, le rôle du Conseil de sécurité est capital à cet égard.

Cependant, nos partenaires n'essaient même pas de discuter calmement du problème. C'est la raison pour laquelle nous avons voté contre le projet de résolution antirusse et anti-ukrainien (S/2022/155) qui a été proposé au Conseil de sécurité le 25 février. Je ne pense pas devoir expliquer pourquoi le projet était antirusse – il suffit de l'examiner brièvement. Mais pourquoi anti-ukrainien ? Parce que ce document, sans l'ombre d'un doute, va contre les intérêts fondamentaux du peuple ukrainien, dans la mesure où il vise à protéger et garantir en Ukraine le système de pouvoir qui a mené le pays à cette tragédie qui dure depuis au moins huit ans.

La raison essentielle pour laquelle nous avons voté contre ce projet de résolution ne tient pas tant à ce qu'il y était dit, mais plutôt à ce qu'il n'y était pas dit. Si seulement les coauteurs avaient ne serait-ce que tenté de le faire ressembler vaguement à un document équilibré, ils n'auraient pas laissé de côté des questions dont il faut impérativement tenir compte dans le contexte du problème ukrainien. Ils ont notamment omis de préciser comment la junte de Maïdan, arrivée au pouvoir après le coup d'État anticonstitutionnel à Kiev en février 2014, est partie en guerre contre la population de l'est de l'Ukraine, tirant sur des quartiers résidentiels avec des canons et des lance-roquettes multiples et lâchant des bombes sur Donetsk et Lougansk.

Ils ont oublié de parler de la façon dont les autorités ukrainiennes, en connivence avec leurs parrains occidentaux, se sont cyniquement et constamment soustraites à la mise en œuvre des Accords de Minsk, dont l'un des éléments centraux consistait dans un dialogue direct avec la population du Donbass. Pendant ce temps, des escadrons punitifs ukrainiens, déployés au niveau de la ligne de contact et principalement composés de bataillons radicaux et néonazis, bombardaient systématiquement et quotidiennement des zones résidentielles des Républiques populaires de Donetsk et de Lougansk, tuant des femmes, des enfants et des personnes âgées. Et cela continue aujourd'hui.

Comment peut-on ne pas mentionner les crimes épouvantables commis par les nazis ukrainiens au cours des huit dernières années ? Ou les personnes qui manifestaient contre les événements de Maïdan et ont été brûlées vives à Odessa ? Ou encore les manifestants pacifiques abattus par des tireurs d'élite non identifiés sur la place Maïdan ? Le régime de Maïdan a délibérément fait traîner et enterré les enquêtes sur ces deux tragédies. Pendant ce temps, les responsables de la tragédie d'Odessa sont bien connus et n'ont pas l'air de se cacher. Des enquêtes indépendantes et les aveux des tireurs eux-mêmes confirment sans équivoque que le massacre de la place de l'Indépendance a été provoqué par les dirigeants de Maïdan.

L'an dernier, nous avons organisé des réunions du Conseil de sécurité selon la formule Arria afin d'examiner les deux incidents et de donner à nos collègues du Conseil de plus amples informations à ce sujet. Hélas, en réponse, nous n'avons entendu – au mieux – que des clichés sur la prétendue propagande russe. Comment se peut-il qu'une résolution sur l'Ukraine fasse l'impasse sur ce que je viens d'évoquer ?

De plus, il aurait été bon que ce projet de résolution comporte une juste analyse du rôle joué par nos collègues occidentaux pour alimenter la crise ukrainienne. Ils ont non seulement soutenu le coup d'État de Maïdan, mais aussi, de fait, donné carte blanche à Kiev pour commettre des actes et prendre des mesures qui seraient impensables pour un État civilisé – notamment la discrimination flagrante de la langue russe et, partant, des russophones ; la glorification des complices de Hitler, conjuguée à l'interdiction de rendre hommage aux vrais héros de l'Ukraine qui l'ont libérée du nazisme ; l'organisation d'un schisme religieux en Ukraine.

Tandis qu'elles faisaient croire à un triomphe de la démocratie en Ukraine, les autorités de Maïdan tuaient des opposants politiques en toute impunité, persécutaient l'opposition et fermaient les chaînes de télévision de l'opposition où l'on pouvait obtenir des informations relativement objectives. Six de ces chaînes de télévision ont été fermées pendant le mandat du Président Zelenskyy. Et nous ne pouvons pas oublier que le pays a été inondé d'armes qui ont ensuite été utilisées contre des civils pacifiques dans le Donbass. Les dirigeants ukrainiens ne sont pas les seuls responsables de la situation actuelle, nos collègues occidentaux le sont aussi.

Je voudrais appeler l'attention sur le fait qu'une bulle de mensonges, de fausses nouvelles et de désinformation s'est formée autour de l'opération militaire spéciale russe. À titre d'exemple, des habitations détruites dans le Donbass par des nationalistes et des forces armées ukrainiennes sont présentées de manière éhontée par les médias occidentaux comme des conséquences de l'opération militaire russe en Ukraine. Nous entendons constamment des mensonges et des informations fallacieuses sur le bombardement aveugle des villes, des hôpitaux, des écoles et des jardins d'enfants ukrainiens.

L'armée russe ne constitue pas une menace pour les civils ukrainiens et ne prend pas pour cible des zones civiles. Dans les villes contrôlées par les forces armées russes, les citoyens vivent normalement : les infrastructures critiques sont en état de marche, les transports fonctionnent et l'ordre public est maintenu. Il en va de même de la centrale nucléaire de Tchernobyl où les patrouilles sont menées conjointement par les forces armées russes et des unités spéciales de la police ukrainienne.

La véritable menace qui pèse sur le peuple ukrainien est désormais le fait des nationalistes ukrainiens

qui retiennent la population en otage et l'utilisent comme bouclier humain. De nombreux témoignages diffusés par des Ukrainiens ordinaires montrent que, malgré les protestations de la population, les nationalistes déploient du matériel lourd et des lance-roquettes multiples dans des zones résidentielles. Il s'agit d'une violation flagrante du droit international humanitaire, qui doit être dûment condamnée. Ce sont essentiellement les mêmes tactiques employées par les terroristes de Daech. L'entière responsabilité des conséquences qui pourraient en découler incombe au régime de Maïdan.

La population ukrainienne est également menacée par la distribution incontrôlée d'armes par des éléments radicaux à toutes les personnes qui le souhaitent, y compris des criminels libérés de prison. Ces armes ont déjà été utilisées par des cambrioleurs et des pillards. De nombreux éléments de preuves publiés dans les médias sociaux par les habitants de Kiev et d'autres villes le confirment, ce qui démontre l'irresponsabilité des autorités ukrainiennes à l'endroit de leurs compatriotes.

Nous venons de recevoir une lettre de l'organisation ukrainienne des droits de l'homme, l'Institut Irina Berezhnaya de politique juridique et de protection sociale. Depuis huit ans, l'Institut appelle l'attention des entités internationales sur les origines du néonazisme et sa propagation en Ukraine, ainsi que sur l'appui dont il a bénéficié et continue de bénéficier au niveau de l'État. Je vais donner lecture d'une courte citation de cette lettre :

« Aujourd'hui, l'irresponsabilité et l'anarchie des néonazis ont atteint leur apogée en Ukraine. Des condamnés ont été libérés des prisons sur ordre des autorités. Ce sont des personnes qui ont commis des crimes graves : meurtres, vols, actes de violence, etc. ».

Rien qu'à Kiev, 25 000 fusils d'assaut ont été distribués sans vérification de document à toute personne qui le souhaitait. Les meurtres, le pillage et les crimes se poursuivent. Les soi-disant représentants de la défense territoriale de l'Ukraine ont tiré hier sur le véhicule de la famille Kudrin, tuant les parents et une de leurs filles. Les deux autres enfants sont hospitalisés dans un état critique. M. Turchynov, ancien Président par intérim de l'Ukraine après le coup d'État anticonstitutionnel de février 2014, a appelé tous les citoyens qui ne sont pas neutres à tuer des Russes partout dans le pays, et ce, malgré le fait que, selon le recensement effectué récemment en Ukraine en 2019, près de 17 % de

la population est russe, un pourcentage qui est d'ailleurs bien plus élevé.

Aujourd'hui, nous sommes témoins d'une guerre de l'information menée contre la Russie dans les médias sociaux. Puisqu'il n'existe pas de preuve de la destruction d'infrastructures civiles par les militaires russes, les attaques lancées par l'Ukraine, les frappes accidentelles, ainsi que les photos et vidéos provenant du Donbass sont présentées comme telles, alors qu'en fait, ce sont des actes de violence perpétrés par les nationalistes ukrainiens. De plus, dans les médias sociaux, on peut trouver des tutoriels sur la façon de créer de fausses informations qui entacheront l'image de notre opération spéciale. Il existe au total 1,2 million d'exemples de ces informations fallacieuses qui circulent dans les médias sociaux ukrainiens. L'échange entre une mère et son fils soldat dont a donné lecture aujourd'hui l'Ambassadeur ukrainien fait également partie de cette infox. Ce n'est pas un secret.

Hier, nous n'avons pas appuyé la décision (résolution 2623 (2022) du Conseil de sécurité) de transférer l'examen de cette question du Conseil de sécurité à la session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale qui se tient aujourd'hui, car cette décision laisse entendre que le Conseil n'a pas pu assumer la responsabilité qui lui incombe au premier chef, celle de maintenir la paix et la sécurité internationales. Pourtant, il n'y a pas eu la moindre tentative de trouver une solution constructive au sein du Conseil de sécurité.

Les tentatives de contourner et d'ignorer la position de la Russie sont contraires aux fondements mêmes de la Charte des Nations Unies. Au lieu de chercher à imposer de telles manœuvres, nous devons essayer de trouver des points de convergence, même si nos partenaires occidentaux font tout pour l'éviter, par exemple en balayant d'un revers de la main nos préoccupations légitimes en ce qui concerne la politique de l'OTAN et les violations par les pays occidentaux des principes fondamentaux de l'OSCE relatifs à l'indivisibilité de la sécurité.

Pour terminer, je tiens à affirmer que la Fédération de Russie n'a pas déclenché les hostilités. Elles l'ont été par l'Ukraine contre sa propre population, les habitants du Donbass et toutes les personnes qui s'opposaient à elle. La Russie est en train de mettre fin à cette guerre.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Union européenne, en qualité d'observatrice.

M. Skoog (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Macédoine du Nord, le Monténégro, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, l'Islande, la Norvège, la République de Moldova, la Géorgie, Saint-Marin, Andorre, Monaco et le Liechtenstein s'associent à la présente déclaration.

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé la séance d'aujourd'hui et salue la présence parmi nous du Secrétaire général et de tous les collègues. Il est très important que les faits soient entendus et pleinement compris et que cet organe soit en mesure de prendre les décisions appropriées après que le Conseil de sécurité, à cause du veto d'un seul pays, n'a pas été en mesure de se prononcer.

Je voudrais commencer par exprimer l'entière solidarité de l'Union européenne et son appui à l'Ukraine et à son peuple, qui luttent courageusement contre une agression militaire non provoquée et injustifiée de la part de la Russie.

Depuis la séance de l'Assemblée générale qui s'est tenue la semaine dernière (voir A/76/PV.58 et A/76/PV.59), la situation s'est dramatiquement détériorée malgré des efforts diplomatiques sans relâche, y compris au niveau le plus élevé. La Russie a décidé de tourner le dos à la paix, à l'ordre international fondé sur des règles tel que défini, entre autres, dans la Charte des Nations Unies, à la diplomatie et à la communauté internationale. L'attaque militaire de la Russie contre l'Ukraine a déjà causé un nombre alarmant de morts, de blessés, de déplacés et de réfugiés.

Nous condamnons avec la plus grande fermeté l'invasion non provoquée de l'Ukraine par les forces armées de la Fédération de Russie, en violation de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Nous condamnons également l'implication du Bélarus dans cette agression contre l'Ukraine et demandons à la Russie et au Bélarus de s'acquitter de leurs obligations internationales.

Nous sommes également alarmés par l'élévation du niveau d'alerte nucléaire par la Russie. Nous lui demandons de réduire les tensions, de revenir immédiatement au niveau d'alerte précédent et de s'abstenir de tout acte qui pourrait mettre en danger la sûreté ou la sécurité des centrales nucléaires en Ukraine, un État non doté d'armes nucléaires, en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

La Russie porte l'entière responsabilité de cette agression et des destructions et pertes en vies humaines qui en résultent. Nous exigeons de la Russie qu'elle cesse immédiatement et sans condition ses opérations militaires et retire toutes ses forces et son matériel de l'ensemble du territoire de l'Ukraine, à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Nous appelons en outre la Russie à s'engager dans un dialogue sincère en vue de trouver une solution politique et diplomatique.

Les actions de la Russie constituent une violation flagrante du droit international, de la Charte des Nations Unies et de l'Acte final d'Helsinki de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, ainsi que des engagements pris par la Russie à respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine au titre du Mémorandum de Budapest de 1994.

Il s'agit sans aucun doute de la plus importante agression en Europe depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Elle fait suite à des agressions similaires perpétrées par la Russie contre ses voisins en 2008 et 2014. Nous soulignons notre ferme appui à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Géorgie et de la République de Moldova, et nous suivons de près la situation dans la région.

L'Assemblée a la responsabilité de prendre acte des actions de la Russie, immédiatement et efficacement, et d'y réagir, faute de quoi la confiance dans l'ordre mondial fondé sur des règles, avec l'ONU en son centre, et dans la Charte des Nations Unies elle-même sera compromise. Cela enverrait le mauvais signal aux auteurs de ces agressions et exacerberait des risques similaires pour les autres États Membres de l'ONU dans la région et au-delà.

Nous nous tenons fermement aux côtés de l'Ukraine et de son peuple. Nous déplorons les pertes en vies humaines et les souffrances. Il s'agit d'une grave catastrophe humanitaire et les besoins humanitaires augmentent rapidement. Face à la multiplication du nombre de déplacés et de réfugiés, l'aide humanitaire est une des priorités de l'ensemble de mesures d'appui prises par l'Union européenne en faveur de l'Ukraine en cette période difficile.

L'Union européenne et ses États membres fournissent à la population ukrainienne l'aide humanitaire dont elle a besoin d'urgence. L'Ukraine a activé le mécanisme de protection civile de l'Union et reçoit des fournitures d'urgence des États membres de l'Union européenne. En outre, la République de Moldova, vers

laquelle plus de 60 000 Ukrainiens ont fui, a demandé et reçu une aide humanitaire de l'Union européenne pour faire face à la catastrophe humaine causée délibérément par l'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie.

Nous appelons la Russie et les formations armées soutenues par la Russie à respecter le droit international, notamment le droit international humanitaire. Les civils et les infrastructures civiles doivent être protégés et l'accès humanitaire doit être garanti. Nous demandons à la Russie et aux formations armées soutenues par la Russie de permettre un accès humanitaire sûr et sans entrave et de mettre fin à leur campagne de désinformation et à leurs cyberattaques. Nous condamnons fermement la participation du Bélarus à cette agression contre l'Ukraine et l'appelons à cesser immédiatement ces agissements et à respecter ses obligations internationales.

Nous rappelons notre appui indéfectible à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, et nous appelons tous les Membres de l'ONU à ne pas reconnaître les deux entités séparatistes autoproclamées. L'Union européenne a réagi rapidement et de manière décisive à la reconnaissance par la Russie des entités séparatistes autoproclamées en Ukraine et à l'invasion de ce pays en adoptant des mesures restrictives. Nous avons l'intention de prendre des mesures similaires contre le Bélarus.

Que cela soit bien clair : nous sommes fermement convaincus que l'emploi de la force et de mesures coercitives pour modifier les frontières n'a pas sa place au XXI^e siècle. Rappelons que la Charte des Nations Unies interdit à la fois de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies. Les tensions et les conflits doivent être réglés par la voie du dialogue et de la diplomatie.

L'Union européenne et ses partenaires partageant les mêmes idées ont uni leurs efforts pour trouver une solution diplomatique, mais la Russie n'a pas répondu à ces efforts et a opté unilatéralement pour une escalade grave et préméditée. Avec cette mesure unilatérale, la Russie s'isole davantage.

Nous sommes aujourd'hui à un moment crucial et historique. Par le passé, la communauté internationale a trop souvent fermé les yeux sur des tragédies ou a été trop lente à réagir. Des générations entières dans de

nombreux endroits du monde, dont beaucoup sont représentées par des délégations présentes dans cette salle, ont payé et paient encore le prix de l'inaction. Nous ne pouvons pas répéter la même erreur ; nous devons agir.

Après le veto de la Russie au Conseil de sécurité la semaine dernière (voir S/PV.8979), l'Assemblée générale a la responsabilité de s'exprimer d'une seule voix pour envoyer un message fort sur la nécessité pour la Russie de cesser immédiatement et sans condition ses opérations militaires, de retirer ses troupes et d'opter pour un véritable dialogue.

Nous demandons à la Russie d'éviter, en particulier, toute action susceptible de menacer la sûreté et la sécurité des installations nucléaires et de traitement des déchets radioactifs en Ukraine.

Le peuple ukrainien et le monde entier nous regardent, comptent sur nous et nous jugeront sur les décisions que nous prendrons lors de cette session extraordinaire d'urgence. Il est de notre devoir et de notre responsabilité à tous de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour défendre la Charte des Nations Unies et l'ordre international. Nous espérons donc que l'Assemblée générale appuiera massivement le projet de résolution A/ES-11/L.1 présenté par l'Ukraine et ses partenaires.

L'Union européenne et ses États membres continueront à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour protéger l'intégrité du système international fondé sur des règles, qui est essentiel à notre sécurité collective, et nous appelons tous les États Membres de l'ONU à faire de même. Pour notre part, nous continuerons d'être aux côtés de l'Ukraine et d'appuyer ses institutions et représentants démocratiquement élus et son peuple, notamment en renforçant notre appui politique, financier, humanitaire et logistique.

M. Hermann (Danemark) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des huit pays nordiques et baltes : l'Estonie, la Finlande, l'Islande, la Lettonie, la Lituanie, la Norvège, la Suède et mon pays, le Danemark.

Dans la nuit du 24 février, les dirigeants russes ont décidé d'attaquer l'Ukraine. Je voudrais être clair : nous condamnons, dans les termes les plus énergiques, l'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie. Les peuples du monde entier observent avec horreur la tragédie qui se déroule en Ukraine, un État Membre de l'Organisation des Nations Unies, un membre de cette communauté de nations.

Nous ressentons un profond sentiment d'injustice et une profonde sympathie pour les Ukrainiens, qui se battent pour leur pays, leurs villes, leurs maisons, leurs familles, leur vie, leur liberté et leur avenir.

L'agression et l'attaque armée brutale décidée par les autorités russes constituent une violation flagrante de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Leurs actions constituent une violation grave du droit international et des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Elles constituent une attaque contre l'Organisation, ce qui est inacceptable.

La semaine dernière, les autorités russes ont décidé de retirer à l'Ukraine le droit de décider de son propre avenir. C'est inacceptable.

La Russie pensait que le monde resterait silencieux. Mais nous agissons. Aujourd'hui, et jusqu'à ce que la paix règne et que chaque Ukrainien puisse rentrer chez lui en toute sécurité, nous sommes aux côtés de l'Ukraine. On ne saurait trop insister sur les conséquences dévastatrices de cette agression, non seulement pour l'Europe mais aussi pour le monde entier.

L'agression russe contre l'Ukraine aura des répercussions négatives à l'échelle mondiale et à long terme, et elle remettra en cause l'ordre international fondé sur des règles si nous ne réagissons pas.

Dans les jours à venir, nous craignons une intensification des souffrances, avec un nombre potentiellement élevé de victimes et une destruction importante des infrastructures civiles. Nous voyons que des combats ont lieu à l'intérieur et autour de zones urbaines. Nous sommes profondément préoccupés par les dommages à long terme, cumulatifs et prolongés causés à la population civile.

Nous continuerons d'examiner tous les outils à notre disposition, de toute urgence. Des sanctions ont déjà été adoptées pour limiter la capacité de Poutine de financer sa machine de guerre. De même, il faut également prendre des mesures fermes face au rôle joué par le régime de Lukashenko au Bélarus dans l'attaque contre l'Ukraine.

Les pays nordiques et baltes ont fourni une aide financière, humanitaire et militaire au peuple ukrainien et nombre de nos partenaires et amis à travers le monde se sont joints à nous. Chaque pays doit étudier les moyens de renforcer son appui à l'Ukraine.

Au cours des derniers jours, nous avons vu avec horreur les images montrant des familles séparées, des enfants qui ont cherché refuge dans le métro de Kyïv, des jardins d'enfants détruits par des tirs de munitions russes et des ruines d'immeubles résidentiels bombardés dans le centre de la capitale ukrainienne. Nous sommes scandalisés par les attaques aveugles contre des civils dans cette guerre de conquête, illégale et immorale, qui ne sert ni but ni principe, si ce n'est une quête éhontée de pouvoir et de territoire. C'est inacceptable. La Russie doit respecter le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme. Un accès humanitaire complet et sans entrave doit être garanti. Les civils doivent être protégés.

Nous appelons la Russie à mettre fin à cette guerre absurde, et nous nous faisons l'écho de l'appel du Secrétaire général pour exiger un cessez-le-feu immédiat et exhorter la Russie à retirer toutes ses forces d'Ukraine, et à reprendre véritablement la voie du dialogue et de la négociation.

Je vais être clair : toutes les morts civiles et tous les crimes de guerre seront recensés, et nous veillerons à ce que les auteurs de ces crimes odieux soient tenus d'en répondre et traduits en justice. L'histoire nous regarde. Toutes les voies juridiques disponibles seront employées pour demander des comptes à l'agresseur.

L'Ukraine a déposé auprès de la Cour internationale de Justice une requête portant sur les allégations absurdes et fausses de la Russie concernant un génocide en Ukraine, faux prétexte dont la Fédération de Russie s'est servie avec cynisme pour motiver son invasion. Le Procureur de la Cour pénale internationale (CPI) a également indiqué qu'il suivait l'invasion de l'Ukraine par la Russie et qu'il avait compétence pour poursuivre les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité. Le Bureau du Procureur peut exercer sa compétence et enquêter sur tout acte de génocide, crime contre l'humanité ou crime de guerre commis sur le territoire de l'Ukraine, puisque l'Ukraine a accepté la compétence de la Cour, et il le fera. Nous sommes pleinement favorables à ce que la CPI surveille la situation.

L'ordre international fondé sur des règles, qui régit la manière dont se déroulent les interactions entre les États, a été mis en place sur la base des terribles enseignements de deux guerres mondiales, avec la promesse faite à chacun que les générations futures seraient préservées du fléau de la guerre. Cette attaque contre l'Ukraine, cette invasion russe de l'Ukraine,

est une attaque directe contre les principes et objectifs inscrits dans la Charte des Nations Unies. C'est inacceptable.

La question est désormais à l'examen à l'Assemblée générale, où un veto ne suffit pas pour l'emporter sur l'ensemble des Membres de l'ONU, et où le nombre de voix atteste du pouvoir et de la légitimité d'une décision. Le fait que, scandaleusement, la Russie ait usé de son droit de veto sur une question dont elle porte l'entière responsabilité est totalement inacceptable. En tant que membre permanent du Conseil de sécurité, la Russie a une responsabilité particulière de maintenir la paix et la sécurité, et non de violer les principes fondamentaux inscrits dans la Charte des Nations Unies. Les dernières séances en date du Conseil ont prouvé la nécessité de la réforme. Elles ont montré qui avait la rigueur et la force de caractère nécessaires pour défendre la Charte des Nations Unies.

Aucun pays ne peut progresser, ni prospérer dans l'isolement. La Russie le sait. L'Assemblée générale a le pouvoir d'envoyer un message ferme à Poutine. Ce que nous dirons aujourd'hui et la manière dont nous voterons sur le projet de résolution présenté auront un réel effet sur le terrain, en Ukraine et pour le peuple ukrainien. Les Ukrainiens nous regardent, et ils espèrent que le monde se rangera du côté de la Charte des Nations Unies et de notre promesse du « plus jamais ça ».

L'attaque armée illégale et brutale de la Russie contre l'Ukraine aura une incidence et des répercussions sur le monde entier. Si nous n'unissons pas nos forces pour inverser la tendance aujourd'hui, nous serons encore moins à même de faire face à des crises et des crimes similaires à l'avenir, quels qu'ils soient le lieu et le continent sur lesquels ils se produiront.

Au cours de la semaine écoulée, des représentants de tous les continents de la planète, de l'Afrique à l'Asie, en passant par l'Europe et les Amériques, ont déclaré avec force que le comportement de la Russie envers un autre État Membre de l'ONU était inacceptable. D'autres encore le déclareront aujourd'hui. À ceux qui parlent toujours des « deux parties au conflit », nous rétorquerons par les mots qu'une manifestante avait si justement écrit sur sa pancarte :

« Si la Russie arrête de combattre, il n'y aura plus de guerre. Si les Ukrainiens arrêtent de combattre, il n'y aura plus d'Ukraine. »

Voilà la réalité à laquelle nous sommes confrontés. Voilà la vérité toute simple. Le monde tiendra la

Russie et le Bélarus responsables de leurs actions, la Russie en tant qu'agresseur principal et le Bélarus en tant que complice.

M. de Rivière (France) : La Russie poursuit jour après jour son œuvre de destruction en Ukraine. À ces actes brutaux et criminels s'ajoute une rhétorique dangereuse qui alimente davantage les tensions.

La Russie conduit cette agression armée en violation des principes les plus fondamentaux inscrits dans la Charte des Nations Unies, que tous les membres de l'Assemblée générale sont dans l'obligation de respecter. Vendredi, elle s'est opposée seule à un projet de résolution du Conseil de sécurité coparrainé par 82 États (S/2022/155). L'Assemblée générale porte aujourd'hui une responsabilité historique. Celle de relayer haut et fort la voix des citoyens qui, sur tous les continents et y compris en Russie, demandent l'arrêt immédiat de cette guerre et le retrait de l'armée russe du territoire ukrainien.

La France soutient les efforts en cours au sein de l'Assemblée pour préparer un projet de résolution demandant à la Russie de mettre un terme à l'agression et de respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Elle appelle tous les États membres de l'Assemblée à voter pour ce texte. Au-delà de l'Ukraine, il s'agit de défendre la Charte et la raison d'être des Nations Unies.

Soyons clairs : face à l'agression armée contre un peuple, face aux victimes civiles chaque jour plus nombreuses, face au flot de ceux contraints de tout quitter pour chercher un refuge, nul ne peut détourner le regard. L'abstention n'est pas une option. S'abstenir, c'est consentir à la loi du plus fort. Nous appelons tous les États Membres à voter pour la primauté du droit sur la force.

La saisine de l'Assemblée en session extraordinaire d'urgence ne signifie pas que le Conseil de sécurité renonce à exercer ses responsabilités. Il se réunira cet après-midi sur la situation humanitaire en Ukraine. La France y portera, avec le Mexique, un projet de résolution afin de garantir la protection des civils et un accès humanitaire sûr et sans entrave pour répondre aux besoins urgents de la population ukrainienne. La France et ses partenaires de l'Union européenne se tiennent fermement aux côtés du peuple ukrainien. L'Union européenne a déjà annoncé 90 millions d'euros d'aide humanitaire. La France prendra également sa part.

Avec ses partenaires, la France est mobilisée pour que la réponse internationale soit à la hauteur de l'agression commise par la Russie. L'Union européenne, dont la France assume la présidence ce semestre, a notamment adopté des mesures visant à bloquer l'accès de la Banque centrale russe à ses réserves. Elle a également annoncé le financement de matériels de défense au profit de l'Ukraine.

La France salue le courage dont fait preuve le peuple d'Ukraine. Nous appelons l'Assemblée à lui exprimer sans tarder son soutien par l'adoption d'une résolution.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Vendredi, 81 États Membres de l'ONU ont appuyé un projet de résolution (S/2022/155) présenté au Conseil de sécurité dans le but de mettre fin à la guerre en Ukraine. La Russie était totalement isolée dans son opposition à ce projet de résolution. Aujourd'hui, nous sommes réunis à l'Assemblée générale pour nous dresser contre l'attaque illégale de la Russie sur l'Ukraine et contre son assaut sur les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies.

Les faits sont clairs : la Russie a envahi l'Ukraine, sans provocation et sans justification. La Russie a fait tomber une pluie de missiles et de roquettes sur Kyïv, Kharkiv, Odessa et d'autres villes. Les Ukrainiens, hommes et femmes, supportent avec courage les tirs de barrage et protègent leurs villes face aux envahisseurs russes. Ils se battent pour leur pays et pour pouvoir continuer de vivre dans une nation libre et indépendante.

Mais les conséquences humanitaires sont déjà immenses. Nous entendons parler de bébés nés dans des abris antiaériens ; d'enfants qui voient des cratères de bombes dans la cour de leurs crèches ; et, aujourd'hui, de bombardements de zones résidentielles à Kharkiv. Ce sont des attaques aveugles contre des civils ukrainiens ; 7 millions d'Ukrainiens sont déplacés. Bref, la Russie inflige à l'Ukraine le fléau de la guerre que l'ONU a été créée pour empêcher.

La riposte internationale à l'agression commise par la Russie a été concertée et rapide. Dans le monde entier et ici, dans cette salle, nous devons faire front commun pour défendre les règles et faire respecter le principe de responsabilité que nous avons mis en place ensemble. Si nous ne les défendons pas maintenant, la sécurité des frontières et de l'indépendance de chaque pays sera menacée. C'est pourquoi nous condamnons

également l'appui du Bélarus à l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

Comme l'a déclaré le Secrétaire général la semaine dernière, les agissements de la Fédération de Russie constituent une violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine et contreviennent directement aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Comme il l'a dit aujourd'hui, la seule réponse, c'est la paix.

Par conséquent, notre message aujourd'hui est simple : nous apportons notre appui sans ambiguïté à l'Ukraine et au peuple ukrainien. Nous appelons le Président Poutine à mettre fin à cette guerre insensée et nous exhortons tous les autres États Membres de l'ONU à prendre la défense de l'Ukraine et de la Charte. *Slava Ukraini !*

M. Imnadze (Géorgie) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Union européenne, en qualité d'observatrice. Je voudrais ajouter les observations suivantes à titre national.

Nous sommes aujourd'hui réunis en session extraordinaire d'urgence parce que le Conseil de sécurité nous a une fois de plus déçus et ne s'est pas acquitté de son rôle de gardien de la paix et de la sécurité. C'est désormais à nous, à l'Assemblée générale, où nous disposons tous du même droit de vote, de parler haut et fort et de faire en sorte que l'ONU remplisse l'objectif pour lequel elle a été créée.

L'emploi de la force armée par un État Membre de l'ONU contre la souveraineté, l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'un autre État Membre constitue une violation du paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies ainsi qu'un acte d'agression, tel que défini par la résolution 3314 (XXIX), adoptée par consensus. Ce que nous voyons en Ukraine est un acte d'agression de la part de la Russie, et nous le condamnons.

La semaine dernière, j'ai parlé depuis cette même tribune du comportement de la Russie à l'égard de ses voisins (voir A/76/PV.58). L'agression militaire à grande échelle lancée par la Russie contre mon pays aurait dû être un signal d'alarme pour nous tous, mais hélas, il n'a pas été possible d'empêcher qu'un scénario similaire se produise en Ukraine quelques années plus tard.

Sans me répéter, je voudrais simplement dire qu'en Géorgie, nous connaissons le coût de la guerre.

Nous connaissons ses conséquences désastreuses et savons que c'est la population, les civils innocents, les femmes et les enfants, qui en paient le plus lourd tribut. Elle est dévastatrice non seulement pour les personnes qui la vivent, mais aussi pour les générations suivantes.

Je veux être clair : les principes fondamentaux consacrés par la Charte des Nations Unies, l'Acte final d'Helsinki, la Charte de Paris pour une nouvelle Europe et les engagements pris dans le cadre du Mémorandum de Budapest ne sont pas négociables et ne peuvent faire l'objet d'une révision par aucun pays, quelle que soit sa taille ou sa puissance. L'acquisition territoriale obtenue par la menace ou l'emploi de la force est illégale et inadmissible.

La Géorgie appelle la Fédération de Russie à cesser immédiatement ses activités militaires et à retirer toutes ses forces et tous ses armements d'Ukraine ; à permettre l'accès immédiat à tous les mécanismes internationaux humanitaires et de défense des droits humains, partout où cela est nécessaire, sur l'ensemble du territoire de l'Ukraine ; et à revenir sur ses décisions relatives au statut des régions ukrainiennes de Donetsk et de Louhansk et de la Crimée, qui font partie intégrante de l'Ukraine.

Elle doit également faire de même à l'égard de la Géorgie, c'est-à-dire retirer ses forces, permettre l'accès humanitaire et revenir sur la décision relative au statut des territoires occupés.

La Géorgie figurait parmi les coauteurs du projet de résolution du Conseil de sécurité qui a fait l'objet d'un veto. Nous faisons également partie des coauteurs du projet de résolution A/ES-11/L.1 de l'Assemblée générale, qui sera bientôt examiné. Bien que le projet de résolution concerne l'Ukraine, il représente un tournant historique pour nous tous, et j'oserais dire pour l'avenir de l'ordre fondé sur des règles et celui de l'ONU.

C'est pourquoi j'appelle les membres à voter pour le projet de résolution A/ES-11/L.1 ; à voter pour préserver les générations futures du fléau de la guerre ; à voter pour l'Organisation des Nations Unies.

Pour terminer, nous nous félicitons de la décision du Secrétaire général d'intensifier les opérations humanitaires des Nations Unies en Ukraine et dans la région. Je voudrais réaffirmer l'appui indéfectible de la Géorgie à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, y compris la Crimée et le

Donbass, ainsi qu'aux droits de navigation de l'Ukraine dans ses eaux territoriales.

M. Szczerski (Pologne) (*parle en anglais*) : La Pologne appuie pleinement le projet de résolution A/ES-11/L.1, déposé par l'Ukraine, et appelle chaque État Membre à l'appuyer fermement. Nous sommes profondément convaincus qu'en agissant de la sorte, nous démontrerons notre respect des principes consacrés par la Charte des Nations Unies. Ce n'est qu'en défendant ces principes fondamentaux que nous pourrions rechercher une solution véritablement pacifique et durable au conflit provoqué par l'agression russe en Ukraine. En ce sens, le projet de résolution sur lequel nous nous apprêtons à voter ouvre la voie à un véritable effort diplomatique pour mettre fin aux atrocités de cette guerre.

Pour parvenir à la paix, la Pologne, qui assure actuellement la présidence de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, a appelé hier à un cessez-le-feu immédiat en Ukraine afin de permettre aux organisations humanitaires d'acheminer l'aide. Mais ces appels à la paix sont encore plus urgents lorsque l'on assiste de près aux événements qui se déroulent en Ukraine.

Je voudrais dire aux membres ce que nous, les Polonais, pensons des horreurs de cette guerre et comment nous y réagissons en tant que voisins et amis de l'Ukraine.

Il ne fait aucun doute que nous sommes face à l'une des pires crises humanitaires qu'a connues l'Europe depuis la Seconde Guerre mondiale. Au cours des trois premiers jours de l'agression russe, facilitée par la complicité du régime biélorussien d'Aleksander Lukashenko, nous avons vu plus de 500 000 personnes fuir l'Ukraine, dont 300 000 ont trouvé refuge dans mon pays. Nous maintenons nos frontières ouvertes. Nos missions diplomatiques aident les personnes qui cherchent refuge en Pologne. Les ressortissants de tous les pays qui ont souffert de l'agression russe ou dont la vie est en danger peuvent trouver refuge dans mon pays. Je peux dire que, rien que ce matin, nous avons accueilli en Pologne des personnes de 125 nationalités différentes fuyant l'Ukraine. Cela montre bien que cette situation nous concerne tous.

La liste de ces nationalités est trop longue pour que je puisse en donner lecture. Je me contenterai d'énumérer les pays dont une centaine ont fui vers la Pologne ce matin seulement : Ukraine, Ouzbékistan, Nigéria, Inde,

Maroc, Kazakhstan, Pakistan, Afghanistan, Pologne, Bélarus, Iran, Turquie, Algérie et Russie. Nous offrons également refuge aux étudiants, une question qui, je crois comprendre, préoccupe beaucoup certains de nos collègues dans cette salle. Les étudiants sont également les bienvenus en Pologne, et nous leur avons proposé de poursuivre leurs études dans notre pays. Nous savons que certaines des missions ici à New York ont été visées par des campagnes de désinformation laissant entendre que des pratiques discriminatoires fondées sur la race ou la religion avaient cours à la frontière entre la Pologne et l'Ukraine. Je peux dire qu'il s'agit d'un mensonge pur et simple et d'une terrible insulte à notre endroit.

En plus de donner refuge, la Pologne apporte une aide très concrète et tangible aux personnes qui souffrent. Mon gouvernement a mis en place des trains spéciaux pour les personnes âgées et les mères accompagnées de leurs nourrissons, ainsi que des convois de fournitures et d'aide médicale. Il y a 7 000 lits dans 20 hôpitaux prêts à accueillir les blessés et les malades, et je tiens à annoncer que les premiers bébés réfugiés ukrainiens sont nés en Pologne au cours des dernières 24 heures et que les premières opérations destinées à sauver des personnes âgées ont été réalisées dans nos hôpitaux. La Pologne est prête à coopérer étroitement avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Comité international de la Croix-Rouge et toute autre organisation humanitaire pour soulager les souffrances des civils pris pour cible par l'agression russe.

Cependant, ce qui me rend le plus fier, c'est de voir que tant de personnes ont proposé spontanément leur aide. Des familles polonaises ouvrent les portes de leur maison aux réfugiés. Elles leur offrent des vêtements, de la nourriture et un logement. Dans toute la Pologne, des milliers de voitures personnelles viennent chercher les personnes qui ont franchi la frontière. Les deux premiers jours, nous avons connu d'énormes embouteillages en raison du nombre de voitures affluant des quatre coins du pays. Les Polonais font la queue pendant des heures pour donner leur sang à la population ukrainienne. L'ampleur de l'aide offerte était telle que le Gouvernement a dû créer un site Internet spécial, *Helping Ukraine*, où les bénévoles peuvent s'inscrire et recevoir des informations concernant les personnes qui ont besoin d'aide. Pendant que nous, diplomates à la Mission permanente, remplissons nos fonctions diplomatiques ici à New York, nos familles et nos amis accueillent des réfugiés venant tout droit du front. Dans ce conflit, la Pologne n'est peut-être pas une superpuissance géopolitique, mais nous voulons être

une superpuissance de la solidarité. C'est ainsi que nous voulons améliorer cette sombre réalité.

Dans le même temps, je voudrais rendre hommage aux Ukrainiennes et aux Ukrainiens qui défendent leur patrie et continuent de se battre pour la liberté de leur pays. Il ne s'agit pas seulement de soldats, mais aussi de personnes comme Vasylyna, une mère de deux petites filles âgée de 30 ans, qui vit dans un village près de la frontière entre la Pologne et l'Ukraine. Lorsque ma famille lui a proposé de l'aider à se rendre en Pologne, elle a répondu : « Je ne peux pas quitter l'Ukraine maintenant. C'est mon pays. Je dois rester et le protéger ». Elle prépare maintenant des repas pour les soldats et les réfugiés à la frontière.

Nous avons obtenu une réponse similaire de la part de nos diplomates qui se trouvent en Ukraine. Nos ambassades et nos consulats sont toujours ouverts, et notre personnel continue de remplir ses fonctions diplomatiques et consulaires. Je voudrais partager le message que j'ai reçu ce matin de notre ambassadeur, Bartosz Cichocki, à Kyïv :

« Je suis l'Ambassadeur de la Pologne en Ukraine. Je travaille à Kyïv, une ville de la taille de Berlin, qui compte plus de 4 millions d'habitants. Depuis jeudi matin, je dois me réfugier au sous-sol plusieurs fois par jour à cause des bombardements. Je suis réveillé par des tirs de mitrailleuses. Mes fenêtres tremblent à cause des détonations de missiles. Je suis convaincu qu'en ce moment même, alors que vous prenez des décisions à New York, des centaines de milliers d'habitants terrifiés de Kharkiv, Dnipro, Jytomyr, Marioupol, Lviv et Kyïv se tournent vers vous avec espoir et foi dans le pouvoir du droit international ».

Je voudrais conclure en faisant référence à la mise en garde formulée par un écrivain russe du XIX^e siècle, Fedor Dostoïevski, dans son roman au titre évocateur *Crime et châtiment*. Le message du livre est le suivant : lorsque quelqu'un, comme Raskolnikov, se croit exceptionnel et libre de toute obligation morale et, partant, s'autorise à commettre un meurtre, il est finalement puni par le crime lui-même, car commettre un crime est déjà sa plus grande punition. Il n'y a pas de crime sans châtiment.

M. Marschik (Autriche) (*parle en anglais*) : Comme à l'accoutumée, l'Autriche s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Union européenne,

en qualité d'observatrice. Nous voudrions toutefois formuler des observations à titre national, car nous ne saurions garder le silence face à ce que l'Ukraine subit actuellement.

Je tiens tout d'abord à remercier le Secrétaire général de ses messages clairs de ce matin et de ces derniers jours. Nous sommes reconnaissants à l'ONU, qui apporte son assistance aux personnes qui souffrent et ont désespérément besoin d'aide.

Nous sommes réunis ici aujourd'hui pour nous pencher sur l'agression commise par la Russie contre l'Ukraine et la violation du paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies.

Le fait que nous nous réunissions aujourd'hui dans cette salle est à la fois une bonne et une mauvaise nouvelle. C'est une mauvaise nouvelle car cela signifie que, plusieurs jours après que la Russie a lancé son agression contre le territoire souverain de l'Ukraine, nous sommes toujours témoins d'attaques militaires, de terribles souffrances et de pertes en vies humaines.

C'est également une mauvaise nouvelle, car les questions relatives à la paix et à la sécurité relèvent de la compétence du Conseil de sécurité en tant qu'organe principal de l'ONU à qui incombe la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Conseil de sécurité ne peut pas garder le silence lorsque les principes fondamentaux de l'ordre international fondé sur des règles sont piétinés par des bottes militaires et écrasés par des chars.

Vendredi dernier, cependant, l'adoption du projet de résolution S/2022/155 du Conseil de sécurité a été bloquée par le veto d'un membre permanent, la Fédération de Russie, alors même que 81 membres de la communauté internationale avaient exprimé leur appui au texte déposé par les coauteurs.

Il est vrai que le droit de veto des cinq membres permanents est prévu par la Charte des Nations Unies, mais il en est de même pour l'obligation de respecter les principes de l'ONU. Si, au XXI^e siècle, le Conseil de sécurité est empêché d'agir face à une situation qui constitue une violation flagrante du droit international, nous devons nous demander si le système de veto est toujours efficace s'agissant de régir les relations internationales.

Malgré tout, la présente séance est également une bonne nouvelle. Il est bon de savoir que l'Assemblée

générale peut intervenir lorsque le Conseil de sécurité n'est pas en mesure de s'acquitter de son mandat.

Il est bon que nous ayons aujourd'hui l'occasion, ici dans cette salle de l'Assemblée générale, de faire entendre notre voix, de rappeler les principes consacrés par la Charte des Nations Unies, notre Charte, et d'affirmer clairement que nous ne resterons pas silencieux si la Charte est bafouée de la manière la plus grave qui soit.

C'est notre droit. C'est notre obligation en tant que Membres de l'Organisation.

À l'issue du présent débat, nous nous prononcerons sur le projet de résolution A/ES-11/L.1, qui condamne l'agression de la Russie contre l'Ukraine et exprime sa solidarité avec le peuple ukrainien. L'Autriche votera pour le projet de résolution et invite tous les autres pays à faire de même.

En votant pour, nous prouverons au monde que l'ONU est capable d'assumer sa responsabilité et de défendre l'état de droit, le droit international et la Charte des Nations Unies. En votant pour, nous montrerons que ces agissements et d'autres actes horribles du même acabit ne sont pas tolérés par la communauté internationale. Et surtout, en votant pour, nous montrerons au peuple ukrainien qu'il n'est pas seul.

Je sais que pour beaucoup d'entre nous, ce genre de vote peut s'avérer difficile. D'aucuns diront qu'il s'agit d'une question régionale, d'un problème européen. Une attaque contre l'un des Membres de l'Organisation est une attaque contre nous tous. Dans notre monde interdépendant, le monde ne fait qu'une seule et même région. Les cyberarmes frappent partout. Les missiles ont une portée mondiale. Le monde n'est pas seulement régional, il est devenu local.

D'autres diront que nous devons tenir compte des préoccupations en matière de sécurité. Oui, cela va sans dire. Tous les pays ont des préoccupations en matière de sécurité. L'Ukraine en avait. Elle a renoncé à ses armes nucléaires et avait tout lieu de croire que d'autres pays ne l'attaqueraient pas. Toutefois, il est clair que si un pays a des problèmes de sécurité, il doit les résoudre par la voie du dialogue, et non avec des chars. Si un pays possédant l'une des plus grandes armées et l'un des plus grands arsenaux nucléaires ne se sent pas en sécurité, il doit rechercher la coopération, le dialogue et le désarmement, et non recourir à la force.

D'autres encore nous diront : « Eh bien, regardez les autres situations et les autres cas que nous avons

connus. Qu'en est-il des violations commises auparavant ? ». Nous connaissons bien ce genre de fausse équivalence : tenter de justifier le mal par le mal passé et se trouver des excuses en pointant du doigt les fautes des autres.

Cependant, ce n'est pas parce que nous n'avons pas su nous dresser contre l'injustice et le mal hier que cela doit nous empêcher de le faire aujourd'hui. Oui, il est vrai que d'autres ont également commis des agressions, des crimes et des fautes. Oui, la communauté internationale a parfois manqué d'unité pour agir. Et oui, la communauté internationale a parfois été trop hésitante.

Mais ne commettons pas les mêmes erreurs aujourd'hui. Ouvrons une nouvelle ère en œuvrant de concert et en défendant ensemble nos principes communs. Défendons l'état de droit. Ne cédon pas au règne des puissants. Votons pour le projet de résolution A/ES-11/L.1.

L'Autriche ne fait partie d'aucune alliance militaire. Notre sécurité dépend du respect et de l'application du droit international, des traités et de la coutume, y compris le droit humanitaire. Les informations faisant état d'attaques commises par la Russie contre des civils et des biens de caractère civil dans les zones urbaines sont extrêmement préoccupantes. On ne peut accepter que des roquettes ou des missiles frappent des immeubles d'habitation à Kyïv. Ces attaques constituent des crimes de guerre au regard du droit international humanitaire.

Nous exhortons la Russie à respecter strictement le droit international humanitaire, en particulier en ce qui concerne la protection des civils dans les conflits urbains, à cesser immédiatement ces attaques et à s'abstenir d'utiliser des armes explosives dans les zones peuplées.

Nous condamnons fermement l'emploi d'armes à sous-munitions, qui est incompatible avec le droit international humanitaire et interdit par la Convention sur les armes à sous-munitions. S'agissant de la menace de l'utilisation d'armes nucléaires, toute menace nucléaire de ce type constitue une violation des principes consacrés par la Charte. Les conséquences humanitaires catastrophiques qui en découlent se moquent des frontières et constituent une menace pour l'ensemble de l'humanité. C'est absolument inacceptable.

Les auteurs et les commanditaires de ces crimes doivent répondre de leurs actes. La Cour pénale internationale (CPI) peut exercer sa compétence et enquêter sur

tout acte de génocide, crime contre l'humanité ou crime de guerre commis sur le territoire ukrainien.

À cet égard, nous nous félicitons de la déclaration du Procureur de la CPI, M. Khan, qui nous rappelle que son bureau peut exercer sa compétence et enquêter sur tout acte de génocide, crime contre l'humanité ou crime de guerre commis sur le territoire ukrainien depuis février 2014.

Ces deux derniers jours, les Ukrainiens ont enduré des souffrances humaines inimaginables. Afin d'atténuer la catastrophe humanitaire, l'Autriche a versé 2,5 millions d'euros au Comité international de la Croix-Rouge et à des organisations non gouvernementales et décidera prochainement d'une nouvelle aide humanitaire. Le travail précieux de ces organisations doit être assuré en garantissant l'accès humanitaire.

En résumé, l'Autriche condamne l'agression russe contre l'Ukraine. Elle appelle la Russie à revenir sur sa décision de reconnaître les Républiques populaires autoproclamées de Donetsk et de Louhansk, qui constitue une grave violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Elle exhorte la Russie à retirer immédiatement ses forces, à mettre fin au bain de sang et à reprendre la voie d'un dialogue pacifique, comme tout État Membre de l'ONU est tenu de le faire. Vienne est prête à accueillir et faciliter ce dialogue. Nous espérons que le lancement aujourd'hui de discussions bilatérales entre les délégations ukrainienne et russe pourra constituer un premier pas vers un cessez-le-feu indispensable.

Nous appelons nos collègues à voter pour le projet de résolution A/ES-11/L.1. Je sais que ce n'est pas toujours facile. De nombreux États Membres entretiennent de bonnes relations avec la Russie. Nous aimons sa culture, admirons ses traditions et avons de bons amis russes. Mais un ami loyal et honnête fait entendre sa voix, dit ce qu'il faut dire et fait ce qu'il faut faire lorsqu'un ami commet un acte illégal et malveillant. Tel est le sens du projet de résolution A/ES-11/L.1.

Je demande aux membres de se mettre un instant à la place de l'Ukraine. Qu'attendrait un État Membre de l'ONU et de l'Assemblée générale s'il se trouvait dans la situation de l'Ukraine ?

En ces heures sombres, il est de notre devoir moral et juridique de condamner les violations de la Charte et de faire preuve de solidarité avec la victime d'une agression. L'Autriche se montrera pleinement

solidaire de l'Ukraine, de son gouvernement et de son peuple. Nous nous tenons à leurs côtés.

M. Kulhánek (République tchèque) (*parle en anglais*) : La République tchèque s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Union européenne, en qualité d'observatrice, et souhaite ajouter les observations suivantes à titre national.

Qu'il me soit permis de commencer par le plus important. Nous exhortons la Russie à cesser immédiatement ses opérations militaires et à retirer sans condition toutes ses forces et tous ses équipements militaires de l'ensemble du territoire ukrainien.

Nous sommes réunis ici aujourd'hui à un moment critique, non seulement pour l'Ukraine ou l'Europe, mais aussi pour l'ONU dans son ensemble. Un membre permanent du Conseil de sécurité a déclenché une guerre d'agression contre un autre État Membre de l'ONU. Il s'agit d'une violation manifeste du droit international.

Il s'agit d'une violation flagrante de la Charte des Nations Unies et de ses principes, que nous devons tous défendre et respecter. Ce document fondamental a été rédigé dans le but précis d'éviter le fléau de la guerre. Le Président russe, M. Poutine, a fait le choix de rejeter la diplomatie et les multiples offres de pourparlers. Au lieu de cela, il a décidé de se lancer dans une conquête sauvage, infligeant des souffrances indicibles au peuple ukrainien. Des informations effroyables nous parviennent du pays : des civils, y compris des enfants, tués chez eux, des familles séparées, des milliers de personnes obligées de fuir pour sauver leur vie. Je veux être très clair : la Russie et son peuple ne sont pas menacés par l'Ukraine ou par l'OTAN.

Nous condamnons dans les termes les plus forts la menace proférée par M. Poutine d'utiliser des armes nucléaires. Il s'agit d'un discours particulièrement dangereux qui ne fait qu'aggraver la situation générale en matière de sécurité. Rien ne saurait justifier le recours à des armes nucléaires.

La Russie doit répondre de ses actions à la suite de cette agression. L'Ukraine a accepté la compétence de la Cour pénale internationale (CPI) pour les questions de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre. Nous attendons de la CPI qu'elle accorde la priorité aux enquêtes sur les crimes commis en Ukraine. De même, nous appuyons fermement le dépôt par l'Ukraine d'une plainte contre la Russie auprès de la Cour internationale de Justice, demandant à la Cour d'ordonner à la Russie de cesser son attaque illégale contre le pays et

de mettre fin à ses fausses affirmations selon lesquelles des actes de génocide ont été perpétrés dans les régions de Louhansk et de Donetsk en Ukraine.

Je réaffirme l'appui indéfectible de mon pays à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et à l'indépendance de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, y compris la Crimée illégalement annexée. C'est pourquoi la République tchèque souscrit sans réserve au projet de résolution de l'Assemblée générale publié sous la cote A/ES-11/L.1.

Le peuple tchèque se tient fermement aux côtés de l'Ukraine. Les souffrances des civils innocents dans le pays ont suscité une immense vague de solidarité parmi notre peuple. L'aide humanitaire afflue en Ukraine et vers les régions frontalières où les Ukrainiens fuient dans une quête désespérée de sécurité. Le Gouvernement tchèque, les communautés locales et les particuliers offrent et fournissent une aide aux personnes qui ont fui les souffrances causées par l'agression russe, et nous continuerons à le faire.

Nous déplorons vivement que le représentant de la Russie ait utilisé son droit de veto vendredi dernier pour bloquer le projet de résolution du Conseil de sécurité (S/2022/155) (voir S/PV.8979), l'empêchant de s'acquitter de son rôle fondamental, à savoir maintenir la paix et la sécurité internationales. C'est une preuve supplémentaire de l'absence totale de respect de la Russie pour l'Organisation des Nations Unies. Le grand nombre de coauteurs du projet de résolution démontre, toutefois, très clairement l'opinion qui prédomine au sein de la communauté internationale.

La Russie ne peut pas opposer son veto à la réalité sur le terrain. Qu'il me soit permis de reprendre les propos du Secrétaire général António Guterres après le vote de vendredi dernier au Conseil de sécurité :

« L'Organisation des Nations Unies est née de la guerre pour mettre fin à la guerre. Aujourd'hui, cet objectif n'a pas été atteint. Nous ne devons jamais abandonner. Nous devons donner une nouvelle chance à la paix ».

Alors que nous nous apprêtons à voter sur le projet de résolution qui sera bientôt officiellement présenté, nous, les représentants de 193 pays réunis dans cette salle à l'occasion de cette session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, avons le devoir solennel de défendre les buts et principes fondamentaux consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international. Bientôt, chaque membre de cet

organe aura la possibilité de déclarer sa position sur la Charte des Nations Unies et le droit international et, très franchement, sur la question la plus cruciale de toutes : la guerre et la paix.

Je lance un appel à chacun et chacune d'entre nous, représentant l'ensemble des États Membres de l'Organisation des Nations Unies, pour qu'il ou elle vote pour le projet de résolution A/ES-11/L.1. Nous devons voter en conscience, voter pour qu'il soit mis fin à l'effusion de sang et aux souffrances humaines, voter pour la paix, voter pour la Charte des Nations Unies et le droit international, voter pour tout le bien pour laquelle l'ONU a été fondée. Et n'oublions pas que le monde nous regarde.

M^{me} Baeriswyl (Suisse) : Comme Dag Hammarskjöld l'avait énoncé avec beaucoup de clarté :

« L'Organisation des Nations Unies n'a pas été créée pour nous amener au paradis, mais pour nous sauver de l'enfer ».

Et pourtant, ce que la population en Ukraine vit pendant ces jours ressemble beaucoup à ce que nous nous sommes engagés à éviter.

C'est pourquoi l'Assemblée générale se réunit aujourd'hui, face à une guerre qui a déjà coûté la vie à de nombreuses personnes. Chaque vie perdue est une de trop ; nos pensées sont avec les victimes et leurs familles. Nous exprimons notre solidarité avec le peuple ukrainien et avec ses autorités démocratiquement élues. Nous sommes fortement préoccupés par la situation humanitaire et les déplacements de centaines de milliers de personnes.

L'Assemblée se réunit aujourd'hui à la demande du Conseil de sécurité, faute de consensus entre ses membres permanents. La Suisse a soutenu le projet de résolution au Conseil de sécurité visant à mettre fin aux hostilités et à rétablir le droit international (S/2022/155). Le blocage de cette résolution par le veto d'un membre permanent (voir S/PV.8979) est contraire à l'Article 27 de la Charte. La Fédération de Russie, en tant que partie au conflit, aurait dû s'abstenir de voter.

Nous soutenons pleinement le projet de résolution de l'Assemblée générale (A/ES-11/L.1) et appelons tous les États Membres à faire de même.

La Suisse condamne fermement l'attaque de la Russie contre l'Ukraine. Elle est également préoccupée par l'utilisation du territoire biélorussien pour mener cette opération militaire. Les tentatives russes pour

légitimer son action ne sont pas crédibles : il n'y a eu aucune provocation permettant de justifier une telle attaque.

Nous appelons la Russie, comme tous les États dotés d'armes nucléaires, à s'abstenir de toute menace d'utilisation de ces armes, voire de leur utilisation. La Russie vient de se joindre à une déclaration des cinq membres permanents du Conseil de sécurité qui réaffirmait qu'une guerre nucléaire ne peut être gagnée, ne doit jamais être menée.

La Suisse réaffirme son plein soutien à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. La Suisse appelle à nouveau toutes les parties à respecter le droit international humanitaire ainsi que les droits de l'homme. Nous en condamnons toutes les violations. Cela vaut également pour le cyberspace. La protection de la population civile ainsi que des personnes hors de combat doit être la priorité.

La Suisse est profondément préoccupée par les allégations étayées d'utilisation d'armes à sous-munitions. Les biens indispensables à la survie de la population civile de même que les infrastructures civiles et médicales ne doivent pas être pris pour cible. De plus, nous demandons aux parties d'assurer l'accès humanitaire rapide et sans entrave ainsi que la sécurité du personnel humanitaire et médical.

La Suisse est solidaire. Elle s'engage à mobiliser des ressources supplémentaires pour répondre aux besoins humanitaires en Ukraine et dans la région. Conjointement avec ses partenaires européens, elle maintiendra sa longue tradition d'accueil pour les réfugiés. En outre, la Suisse a repris entièrement les sanctions de l'Union européenne contre la Russie. Nous saluons le travail de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Nous regrettons que la situation grave n'ait pas laissé d'autre choix à l'organisation que d'évacuer temporairement son personnel.

La Suisse salue l'offre de bons offices du Secrétaire général ainsi que les efforts diplomatiques des États Membres, qui n'ont négligé aucune piste afin de promouvoir une résolution diplomatique par la voie du dialogue.

La Suisse réitère son offre de bons offices, si les parties au conflit le souhaitent. Nous saluons le fait que les parties au conflit se soient réunies aujourd'hui pour de premières négociations. Nous espérons, comme

le Secrétaire général, vivement, que ces discussions aboutiront le plus rapidement possible à des résultats concrets, comme par exemple un cessez-le-feu. Ce conflit, comme tout conflit, ne peut être résolu que par le dialogue.

M^{me} Schwalger (Nouvelle Zélande) (*parle en anglais*) : Aujourd'hui, nos pensées vont au peuple ukrainien, qui continue de combattre l'invasion à grande échelle de la Russie.

Nous voyons des vies innocentes perdues, la vie quotidienne bouleversée, des vies jeunes et vieilles qui ne seront plus jamais les mêmes, alors que des innocents se retrouvent soudain réfugiés. Ce qu'il y a de pire dans l'expérience traumatique que nous voyons se dérouler sous nos yeux, c'est de savoir qu'elle était complètement évitable.

La Nouvelle-Zélande n'a aucun doute quant au fait que le conflit en Ukraine est le résultat direct des agissements non provoqués et injustifiés de la Russie et de sa décision d'ignorer de façon flagrante le droit international. En décidant d'accroître le niveau de disponibilité de ses armes nucléaires, la Russie se livre à une escalade de son agression. Les agissements de la Russie ne sont rien de moins que ceux d'une brute.

La Nouvelle-Zélande souscrit à l'avis du Secrétaire général selon lequel ces agissements représentent une violation évidente de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de l'Ukraine et sont contraires aux principes inscrits dans la Charte des Nations Unies. En nous tenant aux côtés de l'Ukraine, nous défendons aussi la Charte des Nations Unies. Nous ne pouvons pas choisir quand et comme cela nous arrange de respecter le caractère central de la Charte.

Cette session d'urgence de l'Assemblée générale se tient en conséquence directe des seules actions de la Russie. Son agression militaire en cours menace non seulement la paix et la sécurité de l'Ukraine mais également celles de l'Europe et de la communauté internationale.

Nous sommes ici aujourd'hui parce que le Conseil de sécurité n'a pas su agir vendredi dernier pour condamner les mesures prises par la Russie pour envahir l'Ukraine (voir S/PV.8979). Le recours de la Russie au veto, alors qu'elle n'est pas seulement une partie à ce conflit mais qu'elle en est la cause directe, est une honte.

Avec un groupe de petits États, la Nouvelle-Zélande s'était opposée à l'octroi du droit de veto aux

cinq membres permanents du Conseil. Nous avons continué de nous opposer au veto depuis son introduction, et nous restons fermement convaincus que le veto n'a pas sa place au Conseil de sécurité.

Puisque le Conseil de sécurité ne s'est pas montré à la hauteur de ses responsabilités, nous, l'Assemblée générale, devons maintenant entrer en jeu pour faire notre part. La Nouvelle-Zélande est un des principaux coauteurs du projet de résolution A/ES-11/L.1 de l'Assemblée générale, et nous encourageons tous les États Membres à voter pour, à l'appui de l'Ukraine, à l'appui de la paix et de la sécurité internationales et à l'appui de notre précieuse Charte des Nations Unies.

La Nouvelle-Zélande a systématiquement exprimé son appui vigoureux aux efforts internationaux pour désamorcer la crise ukrainienne par la diplomatie. S'étant détournée de la diplomatie, la Russie doit à présent assumer les conséquences de cette décision.

La Nouvelle-Zélande s'est jointe à d'autres États Membres pour prendre des mesures en réponse aux agissements de la Russie, y compris l'introduction d'interdictions de voyager ciblées contre des responsables du Gouvernement russe et d'autres individus associés à l'invasion russe de l'Ukraine, et la prohibition de l'exportation de marchandises à destination de l'armée et des forces de sécurité russes.

Nos pensées doivent aller aujourd'hui au peuple ukrainien, qui subit maintenant une crise humanitaire causée par le conflit. Nous nous faisons l'écho de l'appel du Président de l'Assemblée générale à ce que tous les États Membres honorent leurs obligations découlant du droit international humanitaire. En outre, nous, la communauté internationale, devons agir sans attendre pour empêcher d'autres décès insensés d'innocents et aider ceux qui sont à présent déplacés sans avoir commis la moindre faute.

Nous saluons les voisins de l'Ukraine pour la générosité avec laquelle ils accueillent en grand nombre des Ukrainiens et des personnes d'autres nationalités qui cherchent à échapper à ce conflit. Nous notons avec un sinistre sentiment d'horreur, mais hélas sans grande surprise, le rôle de complice et de facilitateur que le Bélarus joue en faveur de l'invasion russe. La Nouvelle-Zélande a également étendu ses interdictions de voyager à des membres clefs du Gouvernement bélarussien.

La Nouvelle-Zélande contribue financièrement à l'intervention humanitaire et envisagera toutes les options humanitaires disponibles pour appuyer la

réponse humanitaire internationale. Nous nous félicitons du projet de résolution humanitaire déposé aujourd'hui au Conseil par la France et le Mexique.

Enfin, Aotearoa/la Nouvelle-Zélande est une partisane de la paix et de la réconciliation, alors nous disons à la Russie d'agir conformément à ses obligations internationales ; de cesser ses opérations militaires en Ukraine ; de se retirer de manière permanente pour éviter des pertes en vies humaines qui seraient catastrophiques et insensées ; de prendre toutes les mesures possibles pour protéger les civils conformément au droit international humanitaire ; de revenir aux négociations diplomatiques en vue de régler le conflit.

M^{me} Concepción Jaramillo (Panama) (*parle en espagnol*) : Au nom de la République du Costa Rica et de la République dominicaine, pays membres de l'Alliance pour le développement et la démocratie, la République du Panama est honorée de prendre la parole à cette onzième session extraordinaire d'urgence afin d'exprimer sa position au sujet du projet de résolution (A/ES-11/L.1) sur l'agression armée non provoquée de la Fédération de Russie contre l'Ukraine.

Sur la base de valeurs communes et du respect de la Charte des Nations Unies et du droit international, les délégations panaméenne, costaricienne et dominicaine condamnent le recours à la force et la violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine par la Fédération de Russie. L'Alliance s'associe à l'appel du Secrétaire général de l'ONU, M. António Guterres, à cesser les hostilités, à faire preuve de plus de retenue et de raison, à respecter le droit international humanitaire et à protéger les civils. Nous réaffirmons qu'il faut faire tout mettre en oeuvre pour permettre un accès rapide, sûr et sans entrave de l'aide humanitaire aux personnes dans le besoin en Ukraine, et pour protéger les civils, y compris le personnel humanitaire et les personnes en situation vulnérable, notamment les enfants.

La grave situation découlant du déplacement de milliers d'Ukrainiens à la recherche d'un refuge dans les pays voisins constitue un problème qui vient s'ajouter à la crise mondiale déjà complexe posée par la pandémie. C'est pourquoi les pays d'Amérique latine, y compris les membres de l'Alliance, ont déployé des efforts communs pour faciliter le passage en toute sécurité de nos ressortissants qui franchissent la frontière ukrainienne.

Le dialogue et la négociation, associés au respect de la lettre et de l'esprit de la Charte des Nations Unies,

des résolutions de l'Assemblée générale et du droit international, sont la seule garantie d'une solution pérenne au conflit qui sévit actuellement en Europe orientale. Enfin, nous lançons un vigoureux appel aux parties pour qu'elles reprennent la voie de la négociation et du dialogue diplomatique et demandons que la promotion de la paix et le respect du multilatéralisme soient au cœur de toutes les actions menées à ce stade.

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : La situation en Ukraine est en train de changer rapidement. La Chine suit de près l'évolution de la situation, qui est arrivée à un stade auquel elle espérait ne pas assister. Cette situation ne bénéficie à aucune partie.

Dans l'immédiat, la priorité est que toutes les parties fassent preuve de retenue et s'abstiennent d'exacerber la situation, tout en intensifiant les efforts diplomatiques afin de trouver une solution politique. La Chine se félicite du début des négociations directes entre la Russie et l'Ukraine.

L'Ukraine doit servir de pont de communication entre l'Est et l'Ouest plutôt que de ligne de front dans une rivalité entre grandes puissances. Nous demandons que des efforts soient consentis pour créer un climat propice à des pourparlers directs entre les parties concernées, car c'est le seul moyen de régler ce problème.

Toutes les mesures prises par l'ONU et les parties concernées de la communauté internationale doivent privilégier la paix et la stabilité dans la région et la sécurité universelle pour tous, contribuer à la désescalade des tensions et faciliter un règlement diplomatique. La Chine n'approuve aucune approche susceptible d'exacerber les tensions.

La Chine appuie la poursuite de l'action humanitaire en Ukraine par les organismes compétents des Nations Unies. Nous pensons que la sécurité de la vie et des biens des civils, ainsi que leurs besoins humanitaires, doivent être garantis.

En sa qualité de membre permanent du Conseil de sécurité, la Chine s'acquitte toujours consciencieusement de ses responsabilités en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Notre position a toujours été sans équivoque : il faut respecter la souveraineté et l'intégrité du territoire de tous les pays et défendre les buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies. La Chine continuera à jouer un rôle constructif dans la quête de la paix.

La guerre froide est finie depuis longtemps ; la mentalité de confrontation entre les blocs doit maintenant être abandonnée. Il n'y a aucun intérêt à déclencher une nouvelle guerre froide, car nous serons tous perdants. La sécurité d'un pays ne doit pas être garantie au détriment de la sécurité d'autres pays. La sécurité régionale peut encore moins l'être par le renforcement, voire l'expansion, de blocs militaires.

La Chine est favorable à la reprise du dialogue entre l'Union européenne, l'OTAN et la Russie, en gardant à l'esprit la notion de sécurité indivisible, en tenant compte comme il se doit des préoccupations légitimes de toutes les parties, notamment la Russie, en matière de sécurité et en s'employant à forger un mécanisme de sécurité européen équilibré, efficace et durable, de manière à instaurer une paix et une stabilité pérennes sur le continent européen.

M^{me} Stoeva (Bulgarie) (*parle en anglais*) : La Bulgarie s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Union européenne, en qualité d'observatrice. Je voudrais souligner quelques points à titre national.

Nous nous réunissons aujourd'hui dans cette salle dans des circonstances extraordinaires – des circonstances qui défient la raison, mais qui constituent malheureusement notre réalité, à savoir que la Fédération de Russie, membre permanent du Conseil de sécurité, a commis un acte d'agression contre l'Ukraine, membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies.

La Bulgarie condamne avec la plus grande fermeté cette agression militaire non provoquée et injustifiée, qui constitue une violation flagrante du droit international et des principes consacrés par la Charte des Nations Unies. L'agression militaire illégale de la Fédération de Russie contre l'Ukraine non seulement sape la sécurité et la stabilité internationales, mais met également en péril l'ordre international fondé sur des règles.

Il est déplorable que la Fédération de Russie ait utilisé son droit de veto pour empêcher le Conseil de sécurité d'exercer la responsabilité qui lui incombe au premier chef, celle de maintenir la paix et la sécurité internationales (voir S/PV.8979). Toutefois, la décision du Conseil de sécurité de saisir d'urgence l'Assemblée générale pour que celle-ci organise une session extraordinaire d'urgence (voir S/PV.8980) démontre la détermination des autres membres du Conseil à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour répondre à cet acte d'agression grave. Le fait que le Conseil de sécurité ait

pris une telle décision pour la première fois depuis 40 ans témoigne de la gravité de la situation.

Nous nous félicitons de la décision du Conseil de sécurité, et c'est maintenant à chacun d'entre nous d'assumer la responsabilité qui nous incombe de faire respecter les principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international, et d'envoyer un message fort et sans équivoque en condamnant l'acte d'agression et les actions illégales du Kremlin. La Bulgarie exige de la Fédération de Russie qu'elle cesse immédiatement son action militaire, qu'elle retire sans condition toutes ses forces et son matériel militaire de l'ensemble du territoire de l'Ukraine et qu'elle respecte pleinement l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

Le recours à la force et à la coercition pour modifier les frontières n'a pas sa place au XXI^e siècle. Les tensions et les conflits doivent exclusivement être réglés par le dialogue et la diplomatie.

Nous condamnons fermement l'implication du Bélarus dans cette agression, notamment en autorisant que son territoire soit utilisé comme le point de départ d'une agression, et lui demandons de s'abstenir de tels actes et d'honorer ses obligations internationales.

Les informations faisant état de victimes civiles, y compris des enfants, et de la destruction d'infrastructures civiles, notamment d'infrastructures essentielles, sont profondément préoccupantes. Nous sommes particulièrement indignés par l'utilisation d'armes frappant aveuglément et sans discrimination dans des zones résidentielles et contre la population civile. Cela est inacceptable et doit cesser immédiatement. Nous demandons à la Fédération de Russie de respecter pleinement le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme et de permettre un accès et un acheminement de l'aide humanitaires sûrs et sans entrave à toutes les personnes qui en ont besoin.

La Fédération de Russie porte l'entière responsabilité de cette agression et de toutes les destructions et pertes en vies humaines, et les dirigeants russes doivent répondre de leurs actes, conformément au droit international.

Nous avons le devoir de faire ce qu'impose la morale. Nous devons faire front commun contre tout acte d'agression et contre toute violation de la Charte des Nations Unies. Nous devons défendre farouchement les principes énoncés dans la Charte, le droit international

et l'ordre fondé sur des règles, car ils sont nos seules garanties de paix. Nous ne pouvons pas fermer les yeux lorsqu'un acte d'agression flagrant est perpétré contre une nation souveraine et éprise de paix. Aujourd'hui, c'est l'Ukraine qui est prise pour cible, mais demain, ça pourrait être n'importe lequel d'entre nous.

En conclusion, je voudrais réaffirmer l'appui indéfectible de la Bulgarie à la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Je tiens également à remercier le peuple ukrainien de son extraordinaire courage et de sa résilience. Vous n'êtes pas seuls.

M. Massari (Italie) (*parle en anglais*) : L'Italie s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Union européenne et voudrait faire les observations supplémentaires suivantes à titre national.

Nous nous félicitons de la tenue de cette session extraordinaire d'urgence. Le Conseil de sécurité n'ayant pu s'acquitter de ses fonctions et adopter une résolution sur la question en raison du veto de la Fédération de Russie (voir S/PV.8979), l'Assemblée générale a l'obligation de faire entendre sa voix face à une menace aussi grave pour la paix et la sécurité internationales. Nous remercions les membres du Conseil de sécurité qui ont rendu cela possible.

Avec ses partenaires et alliés de l'Union européenne, l'Italie a clairement exprimé sa position tout au long de cette crise au moyen de déclarations et d'actes cohérents, en appuyant fermement la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine et en exprimant sa pleine solidarité avec le peuple ukrainien. L'agression non provoquée décidée par les dirigeants russes constitue une violation flagrante du droit international et de la Charte des Nations Unies et doit donc être condamnée avec la plus grande fermeté. L'intervention du Bélarus en tant que facilitateur de l'agression russe doit également être condamnée.

En étroite coordination avec nos partenaires et alliés de l'Union européenne, nous avons appliqué des sanctions économiques et financières sans précédent, notamment contre le Bélarus. D'autres mesures devront être prises si l'assaut contre l'Ukraine se poursuit. Nous demandons à la Fédération de Russie de cesser immédiatement ses actions et de retirer ses forces militaires du territoire ukrainien à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, y compris de ses eaux territoriales. Nous exhortons la Fédération de

Russie à respecter les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et dans la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les États conformément à la Charte des Nations Unies, à se conformer aux Accords de Minsk et à réorienter d'urgence ses efforts vers la recherche d'une solution pacifique. Nous sommes convaincus que l'adoption du projet de résolution proposé par l'Assemblée générale sera l'expression de sa cohésion et de sa détermination face à une situation qui menace l'existence de l'un de ses États Membres, fait un nombre croissant de victimes, notamment des civils et des enfants, et sape l'essence même des relations multilatérales.

Les actions de la Russie causent d'énormes souffrances humaines et provoquent une catastrophe humanitaire. Nous exprimons notre sincère solidarité avec l'Ukraine et son peuple, et nous pleurons toutes les victimes de cette guerre insensée. Avec ses partenaires et en complément de l'appui fourni depuis 2014, l'Italie va intensifier son appui financier et matériel afin de renforcer les capacités et la résilience de l'Ukraine, sous forme d'aide, de crédits et de dons à hauteur d'environ 110 millions d'euros, et au moyen de contributions supplémentaires.

Nous sommes également déterminés à accroître notre aide humanitaire pour venir en aide au peuple ukrainien dans ces circonstances dramatiques. Dans ce contexte, le droit international humanitaire doit être respecté. Il faut garantir un accès humanitaire sûr et sans entrave. Le personnel humanitaire doit être protégé. Nous nous félicitons de l'organisation d'une séance sur la dimension humanitaire de cette crise plus tard dans la journée, et nous espérons que les débats aboutiront à l'adoption d'une décision concrète.

Enfin, nous avons pris bonne note des déclarations faites par le Secrétaire général en faveur des principes de la Charte des Nations Unies et nous les appuyons, et nous saluons son action visant à répondre aux besoins humanitaires en Ukraine. L'Italie continuera de contribuer activement, en étroite coordination avec ses partenaires et alliés européens, à sensibiliser l'ensemble des Membres de l'ONU en faveur de l'arrêt immédiat de cette agression et à l'appui d'un retour urgent à une voie pacifique.

M. Costa Filho (Brésil) (*parle en anglais*) : C'est un moment décisif pour l'Organisation et pour le monde. Lorsque les rédacteurs de la Charte des Nations Unies ont imaginé notre système actuel de sécurité collective

en 1945, ils pensaient probablement avoir vu le pire en termes de tragédie et de souffrances humaines. S'ils étaient ici aujourd'hui, ils remettraient en question cette affirmation. Nous assistons à une escalade rapide des tensions qui pourrait mettre en danger l'ensemble de l'humanité, mais nous avons encore le temps d'y mettre fin.

Le Brésil a voté pour le projet de résolution (S/2022/155) sur la situation en Ukraine, qui a été présenté au Conseil de sécurité. Nous regrettons que ce projet n'ait pas été adopté (voir S/PV.8979), mais nous sommes fermement convaincus que le Conseil de sécurité n'a pas encore épuisé tous les moyens à sa disposition pour contribuer à une solution négociée et diplomatique en vue d'instaurer la paix.

L'urgence de la situation nous a convaincus de la nécessité d'ajouter la voix de l'Assemblée générale à celle du Conseil de sécurité dans la recherche de solutions à la crise en Ukraine et dans ses environs. Personne ne peut nier que la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales incombe au Conseil de sécurité, ni que l'Assemblée peut jouer un rôle complémentaire à cette fin.

Le Brésil salue les efforts déployés par le Secrétaire général pour tenter de désamorcer les tensions croissantes. Il prend également acte du fait que l'Ukraine a saisi la Cour internationale de Justice sur la base de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide. L'heure est venue pour les organes principaux de l'ONU d'œuvrer de concert à la concrétisation d'un des objectifs fondamentaux de l'Organisation : nous préserver du fléau de la guerre.

Pour cela, nous devons nous montrer extrêmement prudents dans nos démarches futures, tant à l'Assemblée générale qu'ailleurs. Nous assistons actuellement à une succession d'événements qui, s'ils ne sont pas maîtrisés rapidement, pourraient déboucher sur un affrontement à bien plus grande échelle. Tout le monde va souffrir, pas seulement ceux qui se battent. Les pays qui ont régulièrement plaidé pour une désescalade feront également les frais du jeu de pouvoir entre l'OTAN et la Russie auquel nous assistons aujourd'hui.

Ces dernières années, nous avons vu les conditions de sécurité et l'équilibre des forces se détériorer progressivement en Europe orientale. La remise en question des Accords de Minsk par toutes les parties et le refus de prendre en compte les préoccupations exprimées par la Russie en matière de sécurité ont

créé un terrain propice à la crise dans nous sommes tous témoins.

Je tiens cependant à préciser que cette situation ne justifie en aucun cas le recours à la force contre l'intégrité territoriale et la souveraineté d'un État Membre, car cela est contraire aux normes et aux principes les plus fondamentaux auxquels nous adhérons tous et constitue une violation manifeste de la Charte des Nations Unies. Il est dans notre intérêt collectif de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour mettre un terme à ces actes belliqueux et inverser le cours des choses avant qu'il ne soit trop tard. Le Brésil renouvelle ses appels à un cessez-le-feu immédiat en Ukraine, ainsi qu'au plein respect du droit international humanitaire.

Il est tout aussi important d'appeler tous les acteurs concernés à réévaluer leurs décisions de fournir des armes, de recourir à des cyberattaques et d'appliquer des sanctions sélectives, notamment celles susceptibles d'avoir des retombées négatives sur l'économie mondiale, y compris le secteur critique de la sécurité alimentaire. À ce stade, nous avons besoin de solutions constructives, et non de mesures qui ne feront que prolonger les hostilités et étendre le conflit, et auront des répercussions en chaîne sur l'économie et la sécurité mondiales.

Au moment où nous parlons, des centaines de milliers de civils ont déjà fui l'Ukraine. Beaucoup d'autres suivront certainement, des millions peut-être. La destruction des infrastructures a privé la population d'électricité et d'eau.

Les dommages causés aux infrastructures essentielles, l'interruption des services de base, y compris les transports et l'accès aux fournitures de base, et les dangers qui pèsent sur les personnes handicapées, les personnes âgées et les enfants sont autant de sources de vive préoccupation. Des besoins humanitaires pressants sont recensés en matière de services médicaux, de médicaments, de matériel sanitaire, d'abri et de protection. La perspective d'hostilités menées dans des zones peuplées, aggravée par l'utilisation possible d'armes explosives et la participation directe de civils, est également extrêmement inquiétante. Nous exhortons toutes les parties à éviter ce scénario à tout prix, en gardant à l'esprit les risques graves qu'il ferait courir à la population civile.

Nous appelons toutes les parties à prendre des mesures pour assurer la protection des civils et des infrastructures civiles critiques, ainsi que pour

garantir un accès humanitaire sans entrave à toutes les personnes qui en ont besoin et la protection des réfugiés et des déplacés.

En outre, nous appelons de nouveau l'Ukraine et la Russie à faciliter l'évacuation de toutes les personnes qui souhaitent quitter le territoire ukrainien. Le Brésil remercie la Pologne, la Slovaquie, la Hongrie, la République de Moldova, la Roumanie et les autres pays qui facilitent la sortie des personnes fuyant le conflit, y compris les ressortissants du Brésil et d'Amérique latine.

Qu'il me soit également permis de saisir cette occasion pour exprimer notre solidarité avec toutes les familles qui ont perdu un être cher durant cette guerre, avec celles et ceux qui se retrouvent sans foyer, sans eau ou sans électricité, avec celles et ceux qui fuient dans la peur et qui, parfois, n'ont nulle part où aller, et avec celles et ceux qui sont désormais pris au piège dans une zone de conflit et tentent désespérément de trouver un refuge.

Je tiens à féliciter tous les personnels qui, en Ukraine, tentent actuellement d'atténuer les souffrances de la population. Nous savons qu'ils font de leur mieux dans des circonstances très difficiles, et nous savons que nous pourrions faire davantage pour les aider dans leurs efforts.

L'Assemblée générale a rarement été convoquée au titre de sa résolution 377 A (V), intitulée « L'union pour le maintien de la paix ». En se réunissant aujourd'hui, la communauté internationale montre sa détermination inébranlable à trouver une solution diplomatique au conflit actuel en Ukraine.

Un règlement pacifique de la crise ne consiste pas seulement à mettre fin aux hostilités, mais aussi à créer les conditions propices à la naissance d'un plus grand sentiment de sécurité pour toutes les parties prenantes. Il s'agit de rétablir les liens et de regagner la confiance. C'est aussi une question de respect des préoccupations légitimes de chacun en matière de sécurité, de la vie des civils, de tous les pays qui ne veulent pas de guerre, du droit international et des principes les plus fondamentaux qui guident l'ONU depuis sa création.

M. Rae (Canada) : Nous nous réunissons à une heure très grave. La Fédération de Russie, membre permanent du Conseil de sécurité, a lancé une guerre d'agression illégale et injustifiable contre la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique d'un autre État Membre de l'ONU, l'Ukraine.

Les actions de la Russie constituent une violation flagrante de la Charte des Nations Unies et de ses objectifs et principes : l'égalité souveraine de tous les États, le droit de tous les peuples à l'autodétermination, le règlement pacifique des différends et l'interdiction du recours à la force.

En lançant cette guerre, la Russie cherche à détruire la liberté d'un peuple et d'une nation qui est souveraine, indépendante et indivisible.

C'est une guerre qui est basée sur le désir du Président Poutine d'un retour à l'impérialisme colonial. Ce sont des jours contre lesquels les Membres de l'ONU luttent depuis des générations.

Et encore, la Russie a empêché le Conseil de sécurité de s'acquitter de son devoir fondamental : protéger la paix et la sécurité du monde. Nous sommes ici parce que la Russie a, une fois de plus, utilisé son droit de veto, qui, selon nous, est toujours illégitime, comme elle l'a fait en de nombreuses autres occasions.

Et la Russie menace maintenant l'Ukraine, l'Europe et le monde entier d'utiliser des armes nucléaires, en violation directe de la déclaration commune des dirigeants des cinq pays membres permanents du Conseil de sécurité de janvier dernier.

(l'orateur poursuit en anglais)

En janvier de cette année, les cinq pays membres permanents du Conseil de sécurité ont décidé qu'un recours à l'option nucléaire, à la menace nucléaire, à la possibilité nucléaire n'était pas avisé. Ils ont admis que nul ne pouvait vaincre lors d'une telle confrontation. Quelques jours plus tard, le Président Poutine annonçait qu'il allait recourir à cette menace, exactement le contraire de ce qu'il avait promis, noir sur blanc, six semaines auparavant.

Nous voilà donc avec une guerre qui représente une menace pour nous tous. Le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui nous donnera l'occasion, en tant que Membres de l'ONU, de défendre un peuple libre et de combattre l'idée malveillante selon laquelle le plus fort fait la loi. Désormais, nous devons tous agir et résister. Le Canada exhorte tous les États Membres de l'ONU à condamner sans équivoque les gestes de la Russie et à voter pour le projet de résolution dont l'Assemblée est aujourd'hui saisie.

La Russie n'a pas été la seule à saper ces normes et ces règles fondamentales. Le Bélarus a lui aussi violé ses obligations en vertu de la Charte des Nations Unies

et du droit international. En permettant à la Russie d'utiliser son territoire pour envahir l'Ukraine et lancer des attaques contre elle, le Bélarus se fait complice de la Russie dans sa guerre d'agression illégale. La décision du Bélarus d'envoyer ses forces en Ukraine et de révoquer son statut non nucléaire est absolument inacceptable pour nous, et complètement incompatible avec ses obligations en vertu de la Charte des Nations Unies. Ces actes, nous devons également les sanctionner.

Alors que la Russie a intensifié son attaque injustifiable contre l'Ukraine, ses forces encerclent et bombardent des villes ukrainiennes, ciblant, mutilant et tuant des civils ukrainiens innocents, des enfants, des femmes et des hommes. Elles bombardent des biens de caractère civil : des hôpitaux, des écoles, des crèches, des appartements et des maisons. Elles dépouillent et déplacent de force les civils ; plusieurs centaines de milliers de personnes ont fui, par des températures glaciales, pour trouver refuge au-delà des frontières de l'Ukraine. Des informations crédibles indiquent que les forces russes utilisent des armes interdites, notamment des bombes à sous-munitions, et imposent une guerre de siège aux villes ukrainiennes. Ce ne sont pas des nouvelles de la semaine dernière ; ce sont les nouvelles de ce matin, des photos que l'on peut voir sur les médias sociaux, qui montrent ce qui se passe, et c'est très différent des guerres que l'on a vues par le passé. Nous savons ce qui se passe en temps réel, et c'est absolument odieux.

Je vais être très clair : ces actes sont des violations du droit international, et ils pourraient constituer des crimes de guerre au regard du droit international humanitaire. Ces actes découlent directement de décisions prises par le Président Poutine et son cercle restreint, et ont été facilités par le Bélarus et ses dirigeants et exécutés par les forces armées russes et leurs mandataires. Ces crimes ont commencé par une idée. Quelle était cette idée ? Nous n'avons pas besoin de l'inventer ; nous n'avons qu'à lire les discours du Président Poutine et écouter ses allocutions. C'est l'idée qu'un groupe de personnes est inférieur, inégal et indigne de la protection de la loi. L'idée qu'un peuple n'existe pas en tant que peuple, qu'il n'a pas le droit d'être lui-même, qu'il n'a pas le droit à sa propre nation, à son propre pays. Qu'il n'a pas le droit à une protection en vertu de la Charte.

La façon dont Vladimir Poutine décrit la nation ukrainienne et ses partisans depuis de nombreuses générations correspond à la description de cette idée. Et c'est

cette idée qui est au cœur des actes qui ont suivi, parce que les actions ne viennent pas de nulle part ; parce que les actions n'émanent pas du vide. Elles viennent d'une idée. Plus encore, avec un sarcasme terrible, le Président Poutine a perverti la notion même du génocide, en alléguant qu'un génocide a été commis en Ukraine.

Je tiens à souligner qu'aucune allégation de ce type n'a été corroborée par l'ONU ni par aucune organisation indépendante. Comme mon collègue brésilien l'a mentionné dans la déclaration qu'il a faite juste avant moi, s'il y a des plaintes, et, de façon évidente, il y en a eu, dans cette salle et au Conseil de sécurité, concernant le traitement réservé à la minorité russe en Ukraine, et même si ces plaintes étaient complètement justifiées, elles ne constituent pas une excuse pour une guerre ou pour l'agression dont nous sommes témoins. L'Ukraine a elle-même déposé une requête en vertu de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide auprès de la Cour internationale de Justice (CIJ). Le Canada prend les plaintes déposées par l'Ukraine avec le plus grand sérieux, comme nous prenons au sérieux la décision du Procureur de la Cour pénale internationale (CPI) d'ouvrir une enquête pour de possibles crimes contre l'humanité. Ces décisions ne sont pas prises à la légère et sont lourdes de conséquences.

Mais qu'il me soit permis d'insister : c'est à la CIJ et à la CPI que ces allégations doivent être traitées, pas sur le champ de bataille, et jamais par une agression unilatérale. C'est pour cette raison que nous avons signé la Charte ; nous l'avons signée parce que nous avons décidé d'assujettir nos différends à des processus que nous avons créés au cours de plusieurs années de débats ardues. Qu'arrive-t-il en cas de profonde différence d'opinion entre États ? Nous n'allons pas à la guerre. Nous nous asseyons à la table de négociation. Nous saisissons les tribunaux. Nous recourons à la médiation. C'est de cette façon que nous réglons les différends. L'autre option serait de la folie.

Le Canada et la communauté internationale ne ménageront aucun effort pour que les violations du droit international en Ukraine fassent effectivement l'objet d'une enquête, que des preuves soit recueillies et que les auteurs de ces violations soient tenus responsables. Nous le faisons parce que nous sommes convaincus que le cours de l'histoire tend vers la justice. Nous le faisons parce que la guerre à laquelle sont soumis les Ukrainiens est horrible, et parce qu'ils méritent mieux, et qu'ils méritent plus.

Je voudrais m'adresser directement au peuple et au Gouvernement ukrainiens courageux pour leur dire tout simplement qu'ils nous inspirent, que nous sommes à leurs côtés et qu'ils ne sont pas seuls. Notre soutien à l'Ukraine, leur pays, à la démocratie ukrainienne, et à leur droit de choisir leur avenir en Ukraine reste inébranlable, indéfectible et résolu. Le Canada fera tout ce qui est en son pouvoir pour les aider à tenir bon et à défendre leur patrie contre cette terrible agression russe. Avec nos partenaires, nous veillerons à ce que le Président Poutine et ceux qui ont ordonné, mis en œuvre et permis cette guerre irresponsable continuent de faire face à des coûts importants et soient tenus pour responsables de leurs actes. Leur combat est maintenant notre combat, et nous sommes avec eux.

Je voudrais également m'adresser directement au peuple russe – aux manifestants russes qui protestent courageusement contre la guerre et qui ont fait l'objet d'une répression brutale et d'arrestations arbitraires aux mains de la police anti-émeute ; aux milliers de citoyens russes qui ont écrit des lettres, et qui ont eu le courage de signer ces lettres, condamnant la décision irréfléchie du Président Poutine ; à tous les Russes, en Russie et à l'étranger, qui s'opposent à cette guerre insensée, et ils sont des millions – le Canada, et le monde entier, les voient. Nous les entendons.

Leur président, Vladimir Poutine, s'est lourdement trompé dans ses calculs. Il a ignoré l'esprit démocratique et respectueux des lois du peuple russe. Il a sous-estimé les courageux Ukrainiens – qu'il n'a aucune raison de haïr et contre qui il n'a aucune raison de recourir à la guerre ou la violence – qui défendent leur pays contre une agression. Et il a lourdement sous-évalué la détermination du monde à se dresser contre lui. Quels que soient les mensonges proférés ici aujourd'hui pour tenter de justifier l'injustifiable et d'expliquer l'inexplicable, c'est la guerre choisie par le Président Poutine qui leur rend la vie plus difficile.

Il est toujours temps d'emprunter le chemin de la désescalade et du dialogue. Leur président doit choisir cette voie. S'il ne le fait pas, je crois que cela leur montrera tout le mépris qu'il a pour eux et pour l'avenir de leur pays et de la planète sur laquelle nous vivons, ensemble.

Nous disons ensemble au Président Poutine d'arrêter cette guerre avant qu'il y ait plus de morts, plus de douleur et plus de souffrances. Nous lui disons de cesser d'utiliser les menaces, d'éloigner son doigt du bouton nucléaire et de ne plus l'approcher tant qu'il sera en vie,

et de regarder la réalité en face, comme il l'a fait dans des moments plus sérieux et rationnels. Il n'est jamais trop tard pour arrêter ; il n'est jamais trop tard pour emprunter la voie de la diplomatie, du dialogue et de la négociation. L'autre voie est impensable.

Il nous appartient maintenant à tous, en tant que membres égaux et souverains de l'ONU – comme je l'ai dit auparavant, c'est ce à quoi nous nous sommes engagés lorsque nous sommes devenus membres de l'Organisation – de défendre les objectifs et les principes inscrits dans la Charte et de soigner les blessures et la douleur causées par cette terrible guerre d'agression. Cette responsabilité nous incombe maintenant, et à personne d'autre. Nous siégeons ici et nous devons prendre des décisions. Nous devons prendre toutes les mesures possibles pour faire un pas vers la paix, la réconciliation et la justice. C'est maintenant notre responsabilité à l'Assemblée générale, et nous devons saisir ce moment, ce moment pour la responsabilité, la justice et la démocratie. Nous devons le saisir ensemble.

M. Gafoor (Singapour) (*parle en anglais*) : Nous sommes réunis aujourd'hui pour une session extraordinaire d'urgence historique parce que le Conseil de sécurité a malheureusement été incapable de s'acquitter de sa responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales en raison du veto auquel a recouru la Fédération de Russie, ce qui est regrettable.

Nous saluons l'organisation de cette session extraordinaire d'urgence, qui permet à tous les pays, en particulier les petits pays, de faire entendre leur voix, d'affirmer leurs positions et d'exprimer leurs préoccupations au sein de cet organe universel de l'ONU. Singapour a toujours maintenu une position constante concernant la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de tous les pays. Elle appuie fermement le système multilatéral basé sur des règles et l'ONU.

L'invasion non provoquée de l'Ukraine par la Fédération de Russie est une violation claire et flagrante des normes fondamentales du droit international et de la Charte des Nations Unies, qui interdit le recours à la force et les actes d'agression contre un autre État souverain. C'est une question de principe pour tous les petits États et une question d'une importance capitale pour tous les membres de l'Assemblée générale.

Pour une minuscule ville-État telle que Singapour, c'est une question existentielle. Un ordre mondial basé sur la loi du plus fort, un monde dans lequel le fort fait

ce qu'il peut et le faible subit ce qu'il doit subir, seraient profondément hostiles à la sécurité et à la survie des petits États. Nous ne pouvons accepter qu'un pays en attaque un autre sans justification, en arguant que son indépendance était la conséquence d'« erreurs historiques et de folles décisions ». Nous ne pouvons tout simplement pas accepter un tel argument. Un argument et un raisonnement de cette nature porteraient préjudice à la légitimité et à l'intégrité territoriale internationalement reconnues de nombreux pays, y compris Singapour.

C'est pourquoi Singapour condamne, dans les termes les plus fermes, toute invasion non provoquée d'un pays souverain, quel que soit le prétexte. Nous déplorons l'opération militaire spéciale lancée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine, tant dans le Donbass que dans le reste du pays, ainsi que les attaques aériennes et maritimes dans toute l'Ukraine, y compris contre Kyïv, la capitale.

Nous prenons également note avec une tristesse et un regret profonds du nombre croissant de victimes et de la perte de nombreuses vies innocentes en conséquence de cette attaque et de cet acte de guerre injustifiés. Nous avons pris acte des observations du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence concernant l'ampleur de l'assistance humanitaire nécessaire pour venir en aide aux personnes touchées. Nous appelons à garantir l'accès sûr et sans entrave de l'aide humanitaire en Ukraine et à toutes les personnes dans le besoin.

Nous réaffirmons que la souveraineté, l'indépendance politique et l'intégrité territoriale de tous les pays, y compris l'Ukraine, doivent être respectées à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

Le Secrétaire général a déclaré qu'il considérait les agissements de la Fédération de Russie comme une violation de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de l'Ukraine et comme une atteinte aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies. Nous sommes entièrement d'accord avec le Secrétaire général et nous soutenons son appel à la Fédération de Russie pour qu'elle retire toutes ses troupes du territoire de l'Ukraine, et aux acteurs responsables pour qu'ils cessent immédiatement toutes les hostilités et donnent la priorité à la diplomatie afin de régler tous les problèmes de manière

pacifique, conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international. Nous sommes également favorables à ce que le Secrétaire général fasse usage de ses bons offices de toutes les manières possibles afin de faciliter les contacts diplomatiques et les négociations.

Je voudrais conclure en disant que le monde nous regarde tandis que nous sommes réunis aujourd'hui à l'Assemblée générale. En tant que membres de l'Assemblée générale, nous nous devons d'agir rapidement, avec fermeté et unis autour d'un même but. Singapour est un des principaux coauteurs du projet de résolution (A/ES-11/L.1) soumis à l'Assemblée générale pour adoption.

Singapour votera sans hésitation pour ce projet de résolution. Singapour votera toujours en faveur de la défense des principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et du respect du droit international, et je voudrais exhorter tous les membres de l'Assemblée générale à voter pour ce texte eux aussi. Ce projet de résolution ne vise pas à prendre parti. Il vise à faire respecter le droit international et les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. C'est l'ONU qui est mise à l'épreuve aujourd'hui. Il est important que tous les pays, en particulier les petits États, envoient un signal clair indiquant que nous sommes unis pour la paix, que nous sommes unis pour défendre les principes consacrés par la Charte et que nous sommes unis pour faire respecter le droit international.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur inscrit sur la liste dans le débat sur la question pour la présente séance. Nous entendrons les oratrices et les orateurs restants cet après-midi. J'informe les membres qu'aujourd'hui à 15 heures, l'Assemblée générale tiendra d'abord la 60e séance plénière de la soixante-seizième session ordinaire, comme annoncé dans le *Journal des Nations Unies*. Elle sera suivie de la 2e séance plénière de la onzième session extraordinaire d'urgence, au cours de laquelle nous poursuivrons le débat sur le point 5 de l'ordre du jour.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 5 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 10.